

Séance de la soirée du 30 octobre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 30 octobre 2008 à 19 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Pierre
742, rue de l'Escale
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2008
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1
 M. DANIEL SCHERRER ET M. MARIO PICARD..... 5
 M. ANDRÉ THÉRIAULT ET M. STEVE ARSENAULT..... 10
 M. RAYNALD THÉRIAULT..... 26
 M. RENÉ DESBIENS 32
 Mme LORRAINE CÔTÉ 35
 REPRISE DE LA SÉANCE
 QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 42
 M. DENIS BOUDREAU 43
 M. YANN TROUTET..... 50
 M. DENIS McCREADY 60
 M. NICOLAS BOISCLAIR..... 72
 M. GAÉTAN CASSIVY 86
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. GAÉTAN CASSIVY (SUITE) 88
 M. JEAN CASSIVY 95
 M. CARL BÉLANGER 106
 MOT DE LA FIN 113

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette septième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

10

Ce soir, nous allons poursuivre les questions du public et de la Commission. Je rappelle que la présente audience peut être suivie sur Internet au moyen de la Webaudio, et que des questions peuvent être adressées à la Commission par courriel; les gens intéressés sont priés de se rendre sur le site Internet du BAPE.

15

Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises jusqu'à maintenant, donc la Commission prévoit terminer ses travaux ce soir. La procédure pour ce soir sera que le registre de questions, pour les personnes qui désirent adresser des questions à la Commission, sera maintenu ouvert jusqu'à la pause, qui devrait avoir lieu vers vingt et un heures (21 h).

20

Alors par la suite, en fonction du nombre de personnes inscrites, nous allons poursuivre jusqu'à ce que tous les inscrits au registre aient pu venir poser leurs questions.

Alors il est possible que plusieurs personnes se soient inscrites, je vais demander la collaboration de tous, c'est-à-dire des participants, du promoteur et des personnes-ressources, c'est-à-dire à ce moment-là pour les participants, de poser des questions directement, sans apporter des commentaires préalables, ensuite de ça pour les réponses, donc donner des réponses brèves et donner, si la réponse est complexe, les références disponibles dans l'étude d'impact, à quel endroit le détail de l'information peut être trouvé. Dans le cas des personnes-ressources, bien entendu, ça peut être une source documentaire, un document de référence qui peut être consulté, donc ce document peut être déposé à la Commission qui se chargera de le distribuer dans les centres de consultation.

25

30

Alors sans plus tarder, deux-trois (2-3) petits suivis. Le premier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune voulait faire un complément de réponse concernant la SOPFEU.

35

Monsieur Gingras.

40

PAR M. DONALD GINGRAS:

Oui, monsieur le Président, il y avait une question concernant la protection accordée par la Société de protection des forêts contre le feu aux abords de la rivière Romaine.

45

Alors il s'agit d'une zone à protection restreinte, c'est-à-dire qu'il y a seulement un corridor de vingt kilomètres (20 km), d'une largeur de vingt kilomètres (20 km) près du littoral qui est protégé, aux abords de la rivière Romaine, essentiellement pour protéger les infrastructures et les habitations qui s'y trouvent.

50

Évidemment, ça, ça exclut l'entente à venir avec Hydro-Québec à laquelle monsieur Gagnon a fait allusion, concernant la protection et la surveillance du territoire correspondant au site du projet de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

55

Je vous remercie.

On m'informe également que monsieur Sassi, de votre ministère, avait une précision.

60

PAR M. DONALD GINGRAS:

Oui, c'est concernant la filière éolienne au Danemark, vous aviez posé une question là-dessus, alors monsieur Sassi va donner quelques informations.

65

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

70

Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné hier, vous parliez d'un article, il porte sur l'énergie renouvelable en Grande-Bretagne, mais il fait une large place au Danemark. L'article en question a été publié par la BBC en Angleterre.

75

Suite à l'analyse de l'article en question, il se trouve que, il ressort que quarante pour cent (40 %) environ des besoins du Danemark sont comblés par l'éolien, et si on intègre toute l'exportation qui est faite au Danemark à l'extérieur, dans ses pays voisins, on en arrive à seulement neuf pour cent (9 %) des besoins du Danemark qui sont comblés par la filière éolienne.

80

Donc juste pour le bénéfice de tout le monde, pour la mise en contexte, la Grande-Bretagne, elle se trouve, par le lieu géographique, physiquement isolée des autres pays de

85 l'Europe, ils ont juste une interconnexion avec la France. Ils sont en train de travailler sur une deuxième interconnexion, ce qui leur donne pas la flexibilité des autres pays de l'Europe.

90 Donc nous, au MRNF, la section Énergie, ce qu'on pense, au regard de exportations d'électricité, le marché de l'électricité, en Europe, c'est un marché intégré, du moins pour le marché de gros, ça compte tenu de l'ouverture des marchés de l'Union européenne.

95 Cette fluidité des marchés permet à un producteur d'électricité d'acheminer sa production vers un marché voisin, si le marché local ne peut pas l'absorber. Cela est réalisable dans la mesure où l'infrastructure de transport est accessible, ce qui n'est pas le cas de la Grande-Bretagne, selon l'article.

De cela, on pense que le Danemark ne présenterait pas un bilan favorable envers l'éolien sans cet accès aux marchés européens qui servent de tampons.

100 Donc même s'il y a beaucoup d'échanges d'énergie qui se réalisent dans l'Amérique du Nord, les marchés d'électricité ne sont pas aussi intégrés qu'en Europe. Les marchés de gros, ici, sont ouverts mais pas intégrés.

105 En conséquence, il n'y a pas la même fluidité de transaction. Dans une perspective de gestion en temps réel, les marchés voisins du Québec ne peuvent pas servir de tampons comme ceux de l'Europe pour le Danemark.

PAR LE PRÉSIDENT:

110 Je vous remercie.

Maintenant, il y avait une référence cet après-midi, nous avons discuté pour une photographie qui représentait une frayère; nous avons réussi à la repérer.

115 Alors monsieur Gagnon, est-ce que c'est possible de simplement montrer la photo qui représentait la frayère.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

120 On a regardé nos dossiers, et puis on a préparé une présentation avec quatre (4) photos, donc avec des aménagements de frayères récents. Donc monsieur Bérubé pourrait la présenter en quelques minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

125 Oui, OK. Alors rapidement, s'il vous plaît; simplement montrer les photos, et le document pourrait être déposé.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

130 Je vous remercie, monsieur le Président. Je vais utiliser pas plus que la minute que mon porte-parole me donne également! Si on peut la présenter! Là, j'ai quelques secondes qui sont prises!

135 Ce qu'on a réussi à trouver dans nos dossiers, c'est des aménagements à La Gabelle, dont je parlais un peu plus tôt, et également à Péribonka et au barrage Mercier.

Nous allons déposer les rapports en question de La Gabelle, ce dont je parlais tout à l'heure, on les a commandés.

140 Le rapport de la Rivière-des-Prairies étant trop vieux, on l'a pas en format électronique, alors on va le déposer en copie papier. Les autres sont disponibles papier et électronique.

145 La frayère à esturgeon qui a été faite à La Gabelle il y a pas très longtemps, c'est un agrandissement d'une frayère que l'on a fait, et ça fait partie des aménagements qui ont été très suivis, et la question était également comment on fait pour s'apercevoir que ça fonctionne ou pas.

150 Donc on voit ici, ça résume, on m'a demandé également de montrer avec de la machinerie, donc ici c'est un haut-fond existant en aval de la frayère de La Gabelle. On a aménagé cette superficie-là. La façon de construire, c'est qu'on a profité des basses eaux ici et on a accédé par ici, et on a réussi à rajouter du matériel très grossier, avec des îlots comme ça qui protègent du courant, et du matériel plus fin derrière. On voit ici ce que ça donne.

155 Et lorsqu'on fait ces opérations-là, il y a une pelle mécanique et il y a également un plongeur, qui est situé à côté de la pelle, et qui demande à l'opérateur de positionner exactement les blocs où on en a besoin.

Et l'appareillage est muni d'huile végétale, au cas où il y aurait un bris de tuyau, pour ne pas qu'il y ait quelque déversement d'huile que ce soit.

160 Donc la prochaine diapo, on voit ici, la question était, comment on fait pour s'apercevoir que ça fonctionne, ici on voit des résultats de suivis où on voit des dépôts d'œufs. Et on a utilisé en fait des filets de dérive pour s'apercevoir si c'était utilisé ou non.

165 Ici, on voit un autre exemple d'un aménagement d'une frayère à Péribonka, avec du matériau granulaire trié à des endroits très choisis, et un peu ce que ça donne.

Ici, c'est un aménagement où on a profité des basses eaux pour travailler à sec avec de la grosse machinerie, à Mercier. Et quand l'eau a remonté, bien, tout l'aménagement était prêt.

170 C'est un peu ce qu'on a l'intention de faire à Romaine, profiter de la période de remplissage où l'eau va être très basse pour faire les aménagements.

Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

175 Je vous remercie.

180 **DANIEL SCHERRER ET MARIO PICARD**

PAR LE PRÉSIDENT:

185 Nous allons maintenant retourner au registre. Je vais inviter monsieur Gaétan Cormier.

Monsieur Daniel Scherrer.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

190 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Vous m'avez appelé en mon nom, mais mon "partner" est avec moi, monsieur Mario Picard. On est dans le cadre de Québec Labradorite.

195 Astheure, j'aurais une question peut-être pour relancer monsieur Dériger. Cette semaine, quand on a passé, lundi, monsieur Dériger se posait une question ou m'a adressé une question concernant un permis de route ou un permis de bois, il voulait savoir si ça avait été validé.

200 Et suite à ça, il y a eu une intervention qui a été brève de votre part, à savoir si on décidait de poursuivre, je pense.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

C'est en plein ça, monsieur Scherrer.

205 Pour ce qui est de la première partie, la question du permis, en fait du décret, ça a été clarifié avec le ministère, donc le ministère des Ressources naturelles nous a dit qu'effectivement, il y avait eu un permis d'accordé pour ces travaux-là.

210 Et le sens aussi, parce que la question, c'est de savoir si vous voulez poursuivre, d'une part, et la question que j'avais, qui suivait un peu tout ça, qui vous a pas été posée mais qui s'en

venait suite à votre réponse, c'était de comprendre quel était l'impact en fait du projet de route de la Romaine d'Hydro-Québec sur votre route à vous.

Alors c'est un peu le sens du questionnement qu'on avait discuté lundi soir.

215

PAR M. DANIEL SCHERRER:

OK. L'impact de la route de la Romaine, vous dites, sur notre route à nous, actuellement il y avait pas de route de la Romaine. Si on aurait pris la question différemment, l'impact du projet de la Romaine sur nos droits par exemple miniers, c'est une autre chose.

220

L'impact de la route de la Romaine, pour l'instant, on s'en va avec nos choses. Sauf que je pourrais peut-être vous faire un petit éclaircissement, Mario devait vous faire un préambule, par contre s'il me permet, je peux peut-être bien y aller verbalement. Me l'accordes-tu?

225

C'est que je crois que Mario, mardi soir, vous a fait suivre un pamphlet, monsieur le Président, ou un catalogue concernant les propriétés un peu de Québec Labradorite, c'est pour tenter de démontrer qu'on n'est pas juste en titres miniers.

230

Et en plus, c'est désolant un peu, parce qu'avec le bouleversement ou avec les choses qui se produisent aujourd'hui, c'est bon dans un sens, au niveau d'Hydro-Québec, l'économie dans le milieu, mais on est pris pour dévoiler nos affaires et puis briser un peu le secret de la confidentialité.

235

C'est de démontrer qu'on est dans les pierres semi-précieuses et précieuses. On a décidé qu'on tenait à tenir beaucoup confidentiel, et on tient pas encore à démontrer vraiment où c'est qu'elles sont. Ça, c'est un peu briser la chaîne, si vous voulez, ça nous brime.

240

Et puis éventuellement, on a eu une réponse de la part du promoteur au début de la semaine, mais c'est pas encore assez clair, dans un sens. On va avoir besoin de date, de lieu et que ce soit précis. Parce que ça a sorti au niveau national, et c'est pas clair.

245

L'histoire de la route, pour vous donner peut-être un contexte, si vous permettez d'y entrer, la route qu'on a projetée et qu'on a avancée dedans, et on continue, et définitivement qu'on désire poursuivre aussi, parce qu'on a travaillé à l'interne avec le ministère, en coopération, puis on y allait par parties et selon nos moyens.

250

On est une petite compagnie, on est deux (2) promoteurs, on a fait des découvertes. Et considérant qu'on était dans les pierres précieuses, comme on a ciblé, si on sortirait les cartes que le promoteur a démontrées sur les murs la semaine passée, je pourrais vous donner des indices sans cibler vraiment, vraiment ce qu'on a.

255 Mais il semble se dire qu'on est juste, dans leurs termes, à la hauteur de RO-3, mais nous autres, c'est en haut de la baie Huard, on est entre soixante-cinq-soixante-dix kilomètres (65 km-70 km); on se situerait entre la baie Huard et la rivière Garneau.

Par contre, notre projet de route, on est revenu pour mettre en valeur nos sites qu'il y a à la hauteur du bassin des Murailles, comprenez-vous.

260 Et puis considérant qu'on n'a pas besoin d'infrastructure telle que chemin, vraiment, pour venir exploiter dans les pierres précieuses, on a une cueillette différente que je donnerai pas tout ici ce soir parce que je veux pas, comme je vous dis, aller sur trop de détails, je me garde des réserves, on voulait mettre en valeur; le chemin est prescrit, et c'est une stratégie de développement de Québec Labradorite pour venir mettre en valeur nos titres qu'il y a à la hauteur
265 du bassin des Murailles.

C'est un peu la clarification que je voulais vous faire un peu ici ce soir et puis vous amener à ce que, oui, à un moment donné, monsieur Gingras du ministère, quand la première partie va être terminée, on a déjà fait un bout dedans, on va essayer de faire l'autre partie.

270

C'est sûr que si Hydro-Québec ou le promoteur prend de l'avance sur nous, c'est définitivement qu'on n'a pas les mêmes enveloppes, là. Par contre, en quelque part, on est lésé en quelque part, là. On est lésé dans le temps, là.

275 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Je pense pas, parce que pour le moment, je pense que l'information que vous nous donnez, ça clarifie plusieurs points pour nous.

280 Si par contre, vous avez des informations peut-être à la période des mémoires à nous transmettre, à ce moment-là on pourra discuter plus, échanger plus avec vous, s'il y a des aspects que vous voulez discuter avec la Commission.

Mais je pense que pour l'instant, je pense que ce que vous dites, ça clarifie nos besoins.

285

PAR M. DANIEL SCHERRER:

Ça clarifie? C'est un peu ça que je voulais, pour advenant que si jamais, on sait pas, le projet du promoteur est tu accordé, il est pas accordé, etc., pour pas qu'on soit brimé aussi, si on veut poursuivre dans notre deuxième étape de notre objectif, comprenez-vous.

290

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Parfait.

295

PAR M. DANIEL SCHERRER:

300 Sur l'autre bord aussi, peut-être en profiter pour demander au promoteur, ou si vous pouvez l'exiger, messieurs les membres de la Commission, ou je demanderais directement au promoteur s'il a mis des mesures en place ou quelles mesures qu'il a mis en place, actuellement, pour protéger nos sites.

305 Protéger nos sites, parce qu'on est quand même dans les pierres précieuses, OK, et puis on est en plein développement et en essor.

Et puis disons, j'adresse la question, j'aimerais qu'on y réponde, peut-être avant, je spéculerai pas dessus, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

315 Des propos que j'entends de monsieur Scherrer, il semble probablement qu'il y a peut-être des informations nouvelles qu'Hydro-Québec ne connaîtrait pas sur des localisations de vos activités.

320 Donc c'est dans les pratiques d'Hydro-Québec de bien rencontrer les gens, et d'identifier avec eux les endroits où ils pratiquent leurs activités. Donc nous, l'équipe ici, on va en faire état à la direction projet, qui pourrait éventuellement vous revenir pour revoir avec vous les contraintes du projet par rapport à vos activités.

325 Et comme je le mentionnais plus tôt cette semaine, on a des spécialistes en expertise immobilière qui vont éventuellement vous contacter, pour discuter avec vous des indemnités éventuelles, lorsqu'Hydro-Québec sera rendue dans les secteurs où vous avez vos activités.

PAR LE PRÉSIDENT:

330

Monsieur Gagnon, serait-il possible, sans nécessairement arriver à la discussion ou négociation sur d'éventuelles indemnités, d'ici le temps que nous revenions, dans environ quatre (4) semaines, pour la seconde partie d'audience publique, serait-il possible, d'après vous, qu'il y ait une rencontre, monsieur Scherrer soit rencontré par quelqu'un d'Hydro-Québec.

335

À ce moment-là, monsieur Scherrer serait peut-être mieux à même de raffiner son mémoire en fonction des discussions préliminaires qu'il aurait eues avec vous, avec Hydro-Québec plutôt.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

340

Bien, je prends bonne note du commentaire, et je vais passer le message à la direction projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

Monsieur Scherrer, je vous invite entre-temps, bien entendu, à vous inscrire pour l'intention de mémoire auprès de la Commission.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

350

Oui, c'est clair puis c'est pas clair, là. Mon "partner" m'a fait dériver un peu, mais je crois que – c'est ça, d'ici quatre (4) semaines, vous dites, qu'on devrait être rencontré ou que le promoteur prend note qu'on pourrait être rencontré?

355

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une proposition que nous faisons. S'il y avait une rencontre, à ce moment-là lorsqu'on présente votre mémoire, on pourrait échanger avec vous. C'est libre à vous.

360

Vous pouvez être en deuxième partie d'audience et nous présenter votre position, bien entendu, ça va nous faire plaisir de vous recevoir en seconde partie d'audience. C'est comme vous le voulez.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

365

OK, c'est bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

370

Parce que pour l'instant, c'est des positions, on a la réponse d'Hydro-Québec, il dit qu'ils vont examiner le tout. Je pense pas qu'on puisse aller plus loin ce soir sur ce point-là de détail.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

375

On va se revoir dans quatre (4) semaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Vous allez rediscuter de ça, je vous remercie.

Monsieur Picard, vous étiez inscrit au registre, aussi, tout de suite après monsieur Scherrer. Est-ce que vous désirez rester?

PAR M. MARIO PICARD:

385

Je m'excuse, c'était pour le même point, Québec Labradorite, et on s'est enregistré chacun de notre côté sans le savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Bon, excellent, je vous remercie.

395

ANDRÉ THÉRIAULT ET STEVE ARSENAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Je vais inviter monsieur André Thériault et j'ai aussi Steve Arsenault. Bonsoir messieurs.

Alors vos questions, s'il vous plaît.

PAR M. STEVE ARSENAULT:

405

On peut tu y aller quand même d'un énoncé plutôt qu'une question, en partant.

Moi, je suis récemment élu, hier soir, vice-président du Club Blizzard de motoneigistes, André est président.

410

On tenait à venir poser une question, oui, mais mentionner une chose, c'est qu'écoutez, le projet Romaine, c'est quelque chose qui est très important dans la région, on n'est pas contre le projet Romaine, au contraire. Pour moi, professionnellement, je suis président de syndicat, ça fait que pour le développement économique, on pense que c'est quelque chose de très très important.

415

Par contre, il y a des inquiétudes par rapport au Club Le Blizzard versus la venue d'Hydro-Québec. En premier lieu, je pense que la rivière, elle va tu geler, elle gèlera tu pas, jusqu'à quel point. On n'était pas ici premièrement hier, je sais pas, peut-être qu'il y a eu des éclaircissements là-dessus.

420

Pour passer vers le nord, c'est les chalets qui passent là. Du côté de la route 138, le sentier passe juste à côté des ponts, ça, il y a tu moyen de contrer ça, si ça gèle pas. Ça, c'est un questionnement.

425 Deuxièmement, vous savez, au Havre-Saint-Pierre, on n'est pas à Montréal; on peut pas aller au Forum à tous les jeudis et à tous les samedis. Il nous reste quelques activités qu'on peut pratiquer, la motoneige en est une. Il y a la chasse, il y a la pêche.

430 Mais la motoneige, on a tenté, au cours des années, de mettre ça potable et attrayant pour le monde. Il y a eu des années difficiles, assez difficiles. Depuis quelques années, le membership commence à revenir tranquillement pas vite.

On a fait l'acquisition de nouvelles surfaceuses dans les dernières semaines, justement pour donner du service pour attirer le monde.

435 Ce que c'est qu'on remarque, qu'avec le projet qu'il va y avoir, c'est que notre relais de motoneige arrive directement ou très proche de l'entrée où c'est qu'Hydro-Québec va passer leur chemin vers le nord. Ce qu'on a su, c'était pratiquement, à peu près à trente mètres (30 m) du côté est du bâtiment. Ça, c'est de un.

440 C'est sûr que s'ils passent un chemin là, de un, il traverse le sentier de motoneige directement, qui est juste à côté, ça fait que du côté sécurité, je pense que c'est inadéquat, en partant.

445 Deuxièmement! Deuxièmement, ça nous a pris quand même un bon bout de temps pour mettre le club avec un membership raisonnable, et puis pourquoi est-ce qu'on réussissait à avoir un membership quand même raisonnable, c'est qu'on donnait un service, déblaiement de parking, ouverture de "trails" pour les voies du nord, qu'on peut appeler, les chalets dans le nord, les lacs, les lacs pour la pêche et tout ça.

450 Les fins de semaine, ceux qui voyagent un peu sur la 138 pouvaient remarquer qu'il pouvait y avoir soixante-quinze-quatre-vingts (75-80), des fois cent (100) chars, cent (100) voitures qui étaient parquées là. Pourquoi, parce qu'ils partaient de là et ils montaient à leur camp. Et en fin de compte, en utilisant le sentier, ils étaient obligés de devenir membre.

455 Là, les promesses d'Hydro, s'il y a projet, que soit dit en passant on espère qu'il y a projet, on a promis des parkings, des chemins de pénétration plus loin pour que le monde puisse aller à leur chalet directement, sans avoir à se servir de la "trail" de ski-doo.

460 Ça, je pense qu'on sent qu'on a un préjudice là-dedans, dans le sens qu'on va perdre beaucoup de membres; on va perdre beaucoup de membres, le monde qui venait sur le parking, de un, pour utiliser la "trail", ils seront pas là, ça leur servira à rien, ils vont s'en aller directement sur leur parking pour aller à leur chalet.

465 Deuxièmement, l'achalandage au relais de ski-doo, s'ils passent pas par là, bien, ça diminue peut-être de cinquante pour cent (50 %) dret là.

470

On est avant-gardiste, je pense, on a commencé un projet qu'on a soumis, on a commencé à travailler, il y a rien de terminé, c'est vraiment préliminaire, pour justement essayer de récupérer une autre clientèle, une autre clientèle qui pourrait être les chalets du bord de la mer, tous les villégiateurs.

475

Parce qu'il y a pas de cachette à se faire. Dans les années cinquante, QIT est venue s'installer ici, ils ont fait, au début, des curlings, des activités. Là, il reste pratiquement plus rien de ça.

Et puis là, Parcs Canada est venu ici, les gens avaient des chalets sur les îles, ils ont été expropriés. Ils sont rendus dans le nord.

480

Là, Hydro-Québec vient ici, il va falloir qu'ils y réfléchissent comme il faut et qu'on se prépare comme il faut pour pas tomber dans le même panneau qu'on a déjà eu.

Ça fait que je pense que c'est des questionnements que probablement, peut-être, réaménagement du campement du relais ski-doo, et redéfinir le tracé.

485

PAR LE PRÉSIDENT:

490

On pourrait aller demander à Hydro-Québec, monsieur Gagnon, serait-il possible de pouvoir voir une image, une carte montrant l'emplacement du campement, de la base pour les motoneiges, si j'ai bien compris, et aussi le sentier de motoneige auquel monsieur Arsenault fait allusion.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

495

Oui, c'est possible.

500

En attendant qu'on trouve la carte, j'aimerais rassurer monsieur Arsenault et son collègue, concernant la traversée au PK 3 de la rivière Romaine. Durant la construction et l'exploitation du complexe, les études de glace qu'on a faites, le couvert de glace va rester solide pour pouvoir permettre la pratique des activités telles que vous le faites présentement.

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

505

Quand vous parlez du PK 3, est-ce qu'à la 138 au pont, où la 138 est actuellement, s'il y a réchauffement de l'eau, est-ce qu'il va y avoir de la glace en période hivernale à cet endroit. Disons, vous nous garantissez qu'il va y avoir une traverse de glace là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

510 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Catherine Brouillard.

515 **PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

Au PK 3, les conditions, si on compare les conditions futures aux conditions actuelles, il va y avoir de la glace de la même façon.

520 Il va peut-être y avoir un léger retard de quelques jours sur la prise des glaces et puis la fonte des glaces va peut-être être un peu devancée.

Mais pour ce qui est de la sécurité, il y a pas d'inquiétude, vous allez pouvoir continuer à traverser et utiliser la traverse du PK 3.

525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le PK 3 est pas dans la carte.

530 **PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:**

Si jamais ça a pas lieu d'être, il se passe quoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

535 Comment vous avez dit ça, monsieur Thériault?

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

540 Si jamais il y a pas lieu d'être, il se passe quoi; si ça gèle pas, on fait quoi.

PAR M. STEVE ARSENAULT:

On a une entente ou bien on n'a pas d'entente.

545 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Non, dans l'étude d'impact, on s'est appuyé sur des études de glace qu'on a faites au projet Péribonka, et puis on a présenté une étude sérieuse sur les glaces, et puis on est convaincu que le couvert de glace va tenir au pont de la 138, au PK 3.

550 Je voudrais ajouter que durant la construction et l'exploitation du projet, il va y avoir une équipe de suivi dans le milieu pour continuer les relations avec le milieu. Donc on reste présent

555 dans le milieu, on a des équipes au terrain, et puis on va continuer, nous, nos discussions avec le milieu.

Donc si jamais il y a des observations dont vous pouvez nous faire part, bien, on aura des gens dans le milieu pour écouter vos préoccupations.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Excusez-moi, monsieur Dériger aurait une question.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

565 Juste une question. Monsieur Gagnon, pour ce qui est de la glace, c'est une chose, mais pour les épaisseurs, est-ce que l'épaisseur va correspondre aux normes dont le club, je pense...

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

570 Nous autres, ça nous prend dix-huit pouces (18 po) de glace.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

575 Louise Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

580 Effectivement, monsieur Dériger, je vois que vous êtes très bien informé, ça prend dix-huit pouces (18 po) pour la resurfaceuse, c'est les critères qu'on a utilisés; pour la motoneige, on avait parlé de huit pouces (8 po) ou de vingt point trois centimètres (20,3 cm), ce sont les critères de la Fédé de motoneige, pour les politiques d'assurance. Ce sont les seuils qui sont utilisés.

Quand on parle d'un piéton, bien là, on en est à quatre pouces (4 po).

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

585 Mais est-ce que les conditions futures vont permettre ces épaisseurs.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

590 Effectivement, l'épaisseur de vingt point trois centimètres (20,3 cm) pourra être maintenue.

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

595

Avec deux (2) semaines de moins ou, il va y avoir un impact dans ça par rapport à la période de gelée?

Elle a dit qu'on avait deux (2) semaines en moins par rapport au dégel?

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Émond.

605

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Comme le disait Catherine, la saison va être écourtée de deux (2) semaines à la fin de la saison, mais essentiellement, l'épaisseur de vingt point trois centimètres (20,3 cm) sera maintenue pour le restant de la saison.

610

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

On sait qu'astheure, les années sont plus courtes par rapport à la neige et tout ça, ça veut dire que si, en plus de ça, qu'on perd deux (2) semaines, notre clientèle, c'est sûr que notre clientèle, nous autres, elle va nous rebondir sur le dos certain.

615

Parce que c'est déjà court d'avance, en plus deux (2) semaines en moins, je pense que ça va être une problématique chez nous.

620

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce sont des préoccupations que vous pouvez nous communiquer dans environ quatre (4) semaines, nous allons revenir ici pour entendre des mémoires, c'est-à-dire les mémoires font part de préoccupations ou de demandes des participants. Alors vous êtes les bienvenus, à ce moment-là on pourra échanger.

625

Parce qu'elle, la Commission va prendre en quelque sorte les mémoires, va analyser les différentes problématiques et va en quelque sorte se positionner, donc faire des avis ou des recommandations, selon le cas, pour les décideurs, c'est-à-dire pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ou les autorités responsables fédérales, c'est-à-dire ici c'est Pêches et Océans et Transports Canada.

630

Alors soyez rassurés et assurés que la Commission va considérer les demandes qui lui sont faites, va les analyser et va regarder les problématiques lorsque ça va apparaître important et justifié; la Commission n'hésitera pas à faire des avis très clairs sur le sujet. C'est ce qu'on peut vous dire.

635

PAR M. STEVE ARSENAULT:

Peut-être une dernière, pas une dernière, on va continuer!

640

À partir de cette année, on va avoir à traverser la route 138 à au moins quatre (4) endroits, on peut appeler ça passage à niveau, je sais pas comment est-ce qu'il l'appelle, traverse de motoneige.

645

À l'heure actuelle, je pense que l'achalandage de la 138 est quand même acceptable et limité, mais c'est sûr que pendant la construction d'un projet comme ça, où c'est que c'est sûr qu'il va y avoir un achalandage beaucoup plus important, et puis je pense que de l'aspect sécurité, il faut pas négliger ça non plus.

650

On a réfléchi sur un nouveau tracé qu'on veut faire, pour justement éviter, complètement ou tout au moins, de réduire passablement les traversées de la route 138, et puis ça, on a un tracé de fait, on a un projet, c'est sûr que c'est à l'étape projet, parce que c'est quand même très dispendieux, mais l'aspect sécuritaire serait sauvé, je pense, avec un nouveau tracé. Et puis je pense que c'est pas à négliger, ça non plus.

655

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

660

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Pouvez-vous me dire, les trois (3) à quatre (4) traversées, c'est dans quel secteur; est-ce que c'est de Mingan jusqu'ici?

665

PAR M. STEVE ARSENAULT:

C'est plus secteur est. Il y en aura une dans le secteur de la montagne ronde, après ça il y en a une dans le secteur, à la grande pointe Saint-Charles, après ça plus loin vers le kilomètre de la route, sur la 138, au kilomètre...

670

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

Bien là, c'est parce qu'ils les ont changés; avant ça, on se comprenait, mais là ils ont parti de Montréal avec leur kilométrage, ça fait qu'ils nous ont fourrés dans le kilométrage! Avant ça, ça partait de 0 à 80, mais là, c'est fourrant. Je pense au kilomètre 1022 ou je le sais même pas; au kilomètre 22, à peu près.

675

PAR M. STEVE ARSENAULT:

680 Dans notre langage, la dernière était dans le bout du camp du 16, on appelait ça le camp du 16, sur le dessus de la carrière, c'est là qu'il va y avoir une traverse.

685 Mais c'est sûr que c'est des secteurs, ils sont pratiquement tous, ces trois (3) là sont entre Havre-Saint-Pierre et la rentrée vers le nord du chemin d'Hydro, mais par contre de notre campement.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

690 Du côté est, du côté du club, en fait, du côté du site de l'entrée.

PAR M. STEVE ARSENAULT:

Oui.

695 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Et votre projet d'en faire juste une, c'est ça que j'ai pu comprendre, est-ce que c'est de fusionner les deux (2) ensemble?

700 **PAR M. STEVE ARSENAULT:**

C'est que si, avec le nouveau tracé qu'on pense un jour réaliser, on en aurait seulement qu'une.

705 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

En fait qui rassemblerait les trois (3) ou quatre (4) actuelles.

PAR M. STEVE ARSENAULT:

710

On traverserait du côté sud de la route 138 à la montagne ronde, et on retraverserait plus, ou selon la demande, s'ils s'assurent que pour le tracé vers le nord, peut-être de l'autre côté du chemin d'Hydro, pour amoindrir les risques, on pourrait en faire une de l'autre bord, complètement de l'autre côté du pont, ça pourrait arriver, selon les demandes, qu'on pourrait en faire une là pour monter et desservir les gens qui veulent aller dans le nord, si le besoin se fait sentir.

715

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

720

Est-ce que vous avez discuté de cette proposition-là avec le ministère des Transports, est-ce que c'est des discussions qui ont été commencées?

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

725

Toutes nos traverses effectives sont faites, les panneaux sont déjà posés.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

730

Mais celle dont vous parlez?

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

Mais pas sur celui-là qu'on vient d'établir.

735

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Mais est-ce que le ministère est au courant de votre proposition, oui?

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

740

Oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

745

Je sais pas s'il y a un représentant du ministère des Transports ici, est-ce qu'il y a quelqu'un?

On pourrait toujours vérifier auprès d'eux, pour les questions de sécurité, les questions de distances de visibilité, si jamais il y avait...

750

PAR M. STEVE ARSENAULT:

Ah, c'est tout fait selon les normes.

755

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Selon les normes.

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

760

T'as pas le choix.

765

Tantôt, on parlait du nord. Le nord, aussi, c'est des membres qui ont payé des cartes de membre, il y en a que ça fait plusieurs années qu'ils sont membres de nous autres. Si on perd ces membres-là, nous autres aussi, eux autres avaient des préoccupations par rapport à vous autres, Hydro-Québec, on sait qu'il va y avoir élargissement des rues, il va y avoir des stationnements.

770

Eux autres, leur inquiétude, c'était les stationnements, est-ce qu'il va y avoir des belvédères de prévus.

775

Suite aux stationnements, si jamais eux autres, ils sentent qu'il y en aurait à rajouter; après ça, qui c'est qui va être responsable de ces stationnements-là. Ce monde-là, ils sont inquiets par rapport à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

780

PAR M. BENOÎT GAGNON:

785

Est-ce que monsieur parle du stationnement qu'on propose dans le projet d'Hydro-Québec, on propose un stationnement à RO-1, près du pont, est-ce que c'est ce stationnement-là?

790

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

Bien, jusqu'à temps que vous allez avoir fini votre "run", les stationnements tout le long en montant, tous les stationnements par rapport aux lacs, par rapport aux utilisateurs dans le nord qui ont des chalets.

Eux autres, ils veulent savoir où c'est qu'il va être positionné par rapport à ça.

795

Et si jamais, eux autres ils en ont oublié un, est-ce qu'Hydro-Québec a de l'ouverture encore pour faire des réaménagements.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

800

Oui, ce qu'on a prévu dans le projet, c'est un stationnement à Romaine-1, et on a prévu quelques surlargeurs, donc trois-quatre (3-4) surlargeurs vers le nord, donc entre les centrales de RO-2, RO-3, RO-4.

Et on n'a pas encore statué sur la localisation, l'emplacement de ces surlargeurs-là, ces stationnements-là.

805 Je rappelle que ces stationnements-là et surlargeurs vont être déneigés l'hiver, quand Hydro-Québec va passer la voirie sur sa route, on va déneiger ces stationnements-là aussi.

810 Et puis le positionnement va se faire avec les gens du milieu, donc on décidera pas ça tout seul, on va rencontrer les utilisateurs du territoire, on va trouver les emplacements qui sont plus propices à leurs activités, pour que ce soit fait de manière sécuritaire.

815 Et j'aimerais aussi ajouter que si c'est pas déjà fait, il y a deux (2) personnes de notre équipe, à Hydro-Québec, qui ont pris rendez-vous avec votre association, justement pour discuter des préoccupations dont vous nous faites part ce soir, donc un spécialiste en expertise immobilière et puis quelqu'un qui est présent dans le milieu, madame Nadeau.

Donc ces personnes-là pourront écouter vos préoccupations et puis prendre action par la suite.

820 **PAR M. STEVE ARSENAULT:**

825 Parce que c'est sûr que quand tu regardes aussi l'aspect villégiature, quand tu fais de la motoneige, les gens partent d'ici, souvent, aller faire une randonnée de motoneige, se rendre au relais, c'est pour quand même être dans un climat ou un environnement de nature, c'est en pleine nature.

830 Quand la route ou le projet qui passe à trente mètres (30 m) du relais de motoneige, avec un achalandage accru et aussi un déblaiement, c'est une route, là, c'est vraiment une route avec un parking, selon les plans, qui est environ deux-trois cents mètres (200 m-300 m) plus haut. Ça fait que je pense que du côté environnement ou visuel de la nature, on vient de détruire le site considérablement.

835 Parce que je pense pas qu'il y ait grand monde qui aille "s'assire" sur la galerie pour regarder un parking avec une guérite. Ça fait que je pense que ce côté-là, on a un sérieux préjudice.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

840 En fait, monsieur Gagnon, si on pouvait revenir peut-être au début, la première question, la question justement de l'intersection avec le club et la route Romaine, on avait tantôt la carte, peut-être revenir sur cette carte et nous expliquer un peu comment l'aménagement de cette intersection va être fait par Hydro.

845 Peut-être aussi nous préciser, en même temps, les débits de circulation qu'on va retrouver sur la route Romaine, sur la Romaine, en fait la future route, et nous dire aussi à titre de camions qui devraient circuler sur cette route-là.

850 Et peut-être également en profiter pour nous préciser la position de la guérite qui est prévue pour le contrôle de l'accès des différents chantiers.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

855 Catherine Brouillard va répondre à trois (3) de vos questions, donc le type d'intersection qu'on va construire, les aspects sur le débit de circulation et type de circulation également, et puis votre dernière question était sur la position de la guérite, aussi.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

860 C'est ça.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

865 Je vais vous pointer l'intersection, pour le bénéfice de tout le monde, c'est le kilomètre 0 qui est ici. Alors la ligne qui est plus foncée, c'est la 138, c'est ici que part la route de la Romaine vers le nord.

870 Étant donné que le trafic qui va rentrer ici, vers l'est, risque d'être assez abondant, on a négocié avec le ministère des Transports une voie de contournement, ce qui veut dire qu'il va y avoir une voie de virage vers la gauche. Ça fait que c'est ce type d'intersection là qui est prévu ici, à cet endroit.

Pour ce qui est de la circulation, c'est les mêmes chiffres que j'ai déjà annoncés avant, dans une autre présentation.

875 Mais j'aimerais préciser que l'hiver, la circulation est plus réduite qu'à l'été. Les chiffres que j'ai présentés, de mille quinze (1015) véhicules par jour, c'est vraiment à la pointe l'été; l'hiver, ça réduit considérablement, là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

880 Quant à la position de la guérite, ça c'est une information qui sera disponible ultérieurement, quand le chantier sera un peu plus avancé. Mais chose certaine, la guérite va être située entre le kilomètre 0 et le kilomètre 5, donc ça reste à définir.

885 Et puis j'aimerais aussi mentionner que d'après mes informations, à l'ordre du jour de votre rencontre, le déplacement du bâtiment et du Club Le Blizzard est un point à l'ordre du jour

de vos réunions la semaine prochaine. Donc nos représentants pourront discuter de ça avec vous.

890 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Si vous permettez, j'ai une question qui nous parvient par courriel d'un participant. En fait, il demande ici, en parlant du stationnement au PK 0, justement, on indique:

895 "Puisque c'est le point de départ pour l'accès aux chalets situés au nord, est-ce que ce stationnement sera toujours disponible et entretenu."

Alors je sais pas si la question, si c'est vous qui gérez le stationnement ou si c'est...

900 **PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:**

Là présentement, c'est nous qui l'entretient aussi.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

905

Donc à ce moment-là, est-ce que le stationnement va être conservé, avec les aménagements que vous prévoyez.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

910

Ça va faire partie des discussions entre le club et nos représentants.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

915

Parfait.

Et l'autre question que nous avons, c'est de monsieur Étienne Barriault, je vous fais la lecture:

920

"Est-ce qu'Hydro-Québec compte indemniser les motoneigistes qui n'auront plus le loisir d'utiliser ce secteur, comme elle l'a fait pour les motoneigistes du secteur SM-3."

On dit, quatre (4) secteurs étaient utilisés pour traverser – non, non, je m'arrête à ce point-là, sur l'indemnisation.

925

Est-ce que c'est des choses qui ont été faites pour SM-3, est-ce que vous pouvez nous en parler un peu.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

930

Je ne connais pas ce qui a été fait comme indemnisations aux motoneigistes à SM-3, donc ça être difficile de répondre pour moi si c'est les mêmes cas qui s'appliquent, là.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

935

Est-ce qu'il y a moyen de vérifier s'il y a eu des indemnisations quelconques pour ce projet-là?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

940

Oui, on va faire les vérifications.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

945

Merci.

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

950

Oui, on sait que l'implication Hydro-Québec, ils sont impliqués pas mal sur la Côte-Nord, ils sont à Baie-Comeau, ils sont à Sept-Îles, là ils veulent s'en venir à Havre-Saint-Pierre.

955

On sait qu'à Baie-Comeau, que le club de motoneige à Baie-Comeau, ils ont eu des bonnes ententes avec Hydro-Québec, ça a bien passé. Je pense qu'Hydro-Québec a investi tout près de deux millions (2 M\$), pour le club de motoneige, je me souviens plus du nom mais en tout cas, c'est de Baie-Comeau.

960

Je pense que nous autres aussi, ici à Havre-Saint-Pierre, le nord, il faut pas oublier nos motoneigistes. Et puis c'est pas seulement d'arriver, ah bien, regarde, on prend juste deux kilomètres (2 km), et on s'en va avec ça. C'est tout un ensemble.

965

Et je pense que le monde, ils croient à ça mais ils veulent ça aussi. Tu sais, on débarque chez nous et puis on fait une "trail", on ramasse le bois, et puis là, on a juste deux kilomètres (2 km), on va tasser le chalet. Ça, je pense qu'on va être plus ouvert que ça.

PAR M. STEVE ARSENAULT:

970

Il faut penser à une chose aussi, c'est qu'ici, au Havre-Saint-Pierre, l'hiver, la motoneige, c'est une activité majeure. Promenez-vous l'hiver, et c'est rare que tu passes en avant d'une maison qu'il y a pas une (1) ou deux (2) motoneiges. Ça fait que je pense que c'est majeur, l'hiver. Qu'est-ce que vous voulez, on a juste ça à faire, ça fait qu'on se promène en ski-doo.

Parce que Montréal, c'est loin. J'arrive de Montréal, et puis j'ai été obligé de prendre l'avion parce que tout était barré. Je trouve ça vraiment loin.

975 Ça fait que l'hiver, c'est une activité que le monde pratique, ils aiment à la pratiquer. C'est sûr qu'ils veulent la pratiquer en étant dans la nature, oui, et de façon sécuritaire. Ça fait que je pense qu'il faut qu'on continue comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

980

Nous avons compris votre message.

Oui monsieur.

985

PAR M. ANDRÉ THÉRIAULT:

Et puis nos inquiétudes, aussi, c'est qu'il y a eu une entente, Hydro-Québec, avec le local ici, avec la MRC et la municipalité, mais nous autres, en tant que – moi, ça fait deux (2) ans que je suis là et on me fait virer en rond, là va voir tel organisme, va voir tel organisme et là, vire en rond, c'est pas moi, c'est pas moi, c'est pas moi. Tout le monde se lance la balle.

990

Ça fait que là, nous autres, on a une entente qu'on sait pas c'est quoi l'entente. Il y a des argents qui sont disponibles, on dit, ah bien attendez, on a des argents de disponibles.

995

Mais nous autres, on commencera pas à négocier avec tout le monde. Je pense qu'Hydro-Québec s'en vient ici, là il y a des argents là, vous négocierez avec eux autres, c'est pas ça qu'on veut, nous autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000

Soyez rassurés, bon, il y a une entente, il y a eu des détails qui ont été publiés, qui sont déposés sur cette entente-là.

1005

Mais bien entendu, il faut établir aussi une nuance. S'il y a des activités, par exemple, qui sont impactées par le projet, pour la Commission, c'est clair que c'est pas avec l'entente qu'il faut regarder ça, c'est en fonction des impacts; pour nous, c'est indépendant de l'entente.

1010

Alors c'est pour ça, si vous voulez faire un mémoire et nous dire, bon, on peut subir tel problème lié au projet, nous on va le regarder. Mais pour nous, c'est indépendant de l'entente. S'il y a un impact, il faut regarder comment l'atténuer. C'est très important pour nous, c'est de la façon que nous abordons les choses.

1015 L'entente, les ententes intervenues avec les communautés, c'est une chose, mais les impacts subis par soit le milieu naturel ou les gens du milieu humain, les clubs, etc., c'est une autre chose.

1020 Ça fait que soyez rassurés, et si vous voulez nous présenter des préoccupations, et ce que j'ai compris également, c'est qu'il y aurait des rencontres prochainement avec Hydro-Québec, dans les prochains jours, ça veut dire que lorsque nous allons revenir, dans environ un mois, il pourrait y avoir des développements, alors si vous désirez en faire part à la Commission, nous faire part de vos préoccupations, votre position, que vous soyez satisfaits ou pas satisfaits, vous êtes les bienvenus pour venir nous en parler.

1025 **PAR M. STEVE ARSENAULT:**

1030 Une chose est sûre, c'est que s'il y a pas renouvellement du membership qu'on peut perdre, que je dis encore qu'on peut perdre par rapport à la construction de ça, et qu'on perd dans le nord, on peut pas survivre; il y a des trop gros impacts là-dedans, et puis monétairement, on peut pas survivre.

1035 On est tous touché par l'économie actuelle, le pétrole, il faut faire vivre ça, ça fait que c'est sûr que si on perd la moitié de notre membership, c'est impossible, c'est impossible. Ça fait que je pense que ça prend une attention très particulière.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous vous attendons en seconde partie de l'audience. Messieurs, je vous remercie.

Monsieur Gagnon.

1045 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui, monsieur Germain, concernant la dernière préoccupation du Club Le Blizzard, Louise Émond ajouterait un petit complément.

1050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Émond.

1055 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Un peu comme on l'a proposé dans le cadre de d'autres composantes ou d'autres éléments qui sont sensibles, ça fait partie du programme de suivi qu'on entend mettre en place. Donc déjà, on a un portrait de l'utilisation actuelle que font les gens de Havre-Saint-Pierre et des localités environnantes, donc on a l'intention aussi, en phase construction et au cours de la

période d'exploitation, de pouvoir reconfirmer l'utilisation qui est faite en fonction des différentes mesures qu'on a proposées.

1060 Donc ça, ça va se faire par le biais évidemment d'interception, d'enquête auprès des gens qui fréquentent le territoire, et aussi de survol aérien, pour qu'on puisse bien reconfirmer si les mesures sont efficaces et si tout se déroule comme prévu.

1065

RAYNALD THÉRIAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 Je vais maintenant appeler monsieur Raynald Thériault. Oui, monsieur Thériault.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1075 Oui, bonsoir. Je commencerais par dire qu'il y a eu toutes sortes d'études qui ont été faites par Hydro-Québec, sur la flore et sur la faune; des études sur l'être humain, j'en ai pas entendu parler s'il y en a qui ont été faites, mais à entendre parler à soir, je pense que ça commence à en parler un petit peu.

1080 Ma première question, moi, ce serait à Hydro-Québec si, les limites de la municipalité, je sais que c'est grand, mais ils viennent de montrer une carte avec le club de motoneige, ça rejoint quasiment à peu près ce que je veux en venir, il y a beaucoup de chalets dans le nord.

1085 Le monde s'est fait des chalets à l'intérieur de, si vous voulez, ces limites-là de la municipalité pour, premièrement, avoir une facilité d'accès; bien entendu, avec le projet de la Romaine, la gelée et le dégel que vous avez parlé dans les derniers jours, ça va être une contrainte pour tous ces motoneigistes-là.

Ce que je voudrais savoir aussi, si Hydro-Québec est au courant d'à peu près un nombre de chalets qui est construit dans ces limites-là.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

1095 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Est-ce que monsieur Thériault parle des limites de la MRC ou des limites de la zone touchée par le projet.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1100

Les limites de la municipalité.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1105

On va illustrer notre réponse avec une carte.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1110

Bien c'est ça, ce que je m'en allais dire, si vous sortez la carte que vous venez de montrer, sans nommer le nombre de chalets qu'il y a, on peut voir qu'il y en a beaucoup.

Les limites de la municipalité, du sud au nord, si vous voulez.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1115

Donc Louise, tu as l'information sur le nombre de chalets, s'il te plaît.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1120

Effectivement, il y a passablement de chalets qui sont au sud de la 138, donc en tout, il y en a près de trois cent quatre-vingts (380), dans l'ensemble de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Au nord de la 138, il y en a un petit peu plus qu'une centaine, il y en a cent deux (102), à l'intérieur du périmètre de la municipalité.

1125

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1130

La raison pour laquelle je vous dis ça, c'est que le monde ici, c'est parce que le club de motoneige vient de passer et ça rejoint à peu près qu'est-ce que c'est que je veux dire, le monde ici s'est construit des chalets, dans le nord ici, à l'intérieur des limites de la municipalité premièrement pour la facilité d'accès, pour avoir aussi la tranquillité et la liberté, et être dans la nature de manière naturelle, bien entendu. Et puis passer les fins de semaine, je veux dire, en famille et puis oublier les petits problèmes de la vie quotidienne, les fins de semaine, et puis les semaines de chasse, les fins de semaine de pêche ou les semaines de pêche l'été.

1135

Déjà là qu'à cause du barrage de la Romaine, ça va nous apporter des inconvénients pour la traversée. Je sais que vous allez faire une (1) passerelle ou deux (2), là, on le sait pas. Mais la rivière sera plus pareille, ça c'est une chose.

1140

Il y a une autre affaire qui va arriver, c'est que quand on s'en va là, c'est vraiment pour être dans la nature, et puis on sait qu'il va y avoir le barrage, mais il y a la fameuse ligne électrique.

1145 Je le sais qu'à soir, c'est pas la soirée de la ligne électrique, on me l'a dit. Ce que je demande à Hydro-Québec, si c'est possible, parce que j'ai vu le tracé de la ligne, si ce serait possible de pas la faire passer dans les limites de la municipalité, pour qu'on garde notre territoire naturel naturel autant que possible; étant donné qu'on va subir ce qui va arriver sur la rivière, de ne pas briser la nature.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 Monsieur Gagnon.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1155 Une autre chose que je tiens à dire avant qu'il parle, la ligne électrique, elle part – je parle de Romaine-2, là, OK – elle part de Romaine-2, elle s'en va vers Sept-Îles.

1160 Si elle s'en viendrait ici, dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre, ce serait peut-être acceptable des gens d'ici, mais je me porte parole de bien des gens à l'intérieur de ces limites-là, parce que je dois vous dire aussi que c'est pas évident d'arriver ici et de parler en public de même, et puis il y a beaucoup de gens qui m'ont dit, bien vas-y, puis vas-y, ça fait que je me suis présenté à soir pour parler de ça.

1165 Ça fait que je me porte porte-parole de bien des gens à l'intérieur de ça, qui ont des chalets, pour continuer leur tranquillité, si vous voulez, et la liberté.

Je sais que la liberté, vous êtes pas capable de mettre un prix là-dessus, il y en a pas de prix. Ça fait qu'autant que possible, ce que je demande à Hydro-Québec, c'est ça, si c'est possible de pas la faire passer dans les limites de la municipalité, je parle du nord, là.

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1175 Monsieur Thériault, c'est le genre de chose que vous pourrez, on peut interroger monsieur Gagnon sur ça mais effectivement, c'est des sujets quand même, même si la ligne est pas assujettie à l'examen, ça veut pas dire que les gens ne peuvent pas nous en parler et que nous, nous ne pouvons pas discuter de la ligne de transmission.

La seule chose, actuellement, ce qu'on sait, c'est qu'il y a pas d'étude d'impact de terminée sur la ligne.

1180 Mais comme je vous dis, ça n'empêche pas que la Commission puisse la regarder, nonobstant le fait qu'on n'a pas de tracé précis. Mais les préoccupations liées à la ligne et au projet, c'est très recevable pour nous, soyez-en assuré.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1185

Je vas vous dire aussi qu'il va y avoir suite à ça, il y aura un mémoire de déposé pour la ligne électrique, avec tous les noms des personnes concernées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

Très bien.

Oui, monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1195

Peut-être, monsieur Gagnon, peut-être juste nous dire, par rapport à cet aspect, dans une des réponses aux questions de l'Agence canadienne, je pense que c'est dans le volume 2, il y avait un tracé qui avait été indiqué de façon schématique des différents raccordements.

1200

Pour ce qui est de Romaine-2 vers le poste Arnaud, dans la partie de Havre-Saint-Pierre, il y a deux (2) tracés qui sont indiqués, entre autres on a le tracé qui est indiqué comme le tracé de la ligne proposée, et il y a une variante de ligne étudiée.

1205

Est-ce que dans ces deux (2) aspects, est-ce qu'il y en a une qui correspond plus, disons, qui aurait peut-être plus d'impacts au niveau des chalets que l'autre; par rapport aux chalets, est-ce qu'il y a un tracé qui est préférable ou non.

Est-ce que ça a été étudié, cet aspect-là.

1210

PAR M. BENOÎT GAGNON:

J'ai pas l'information détaillée avec moi, mais normalement, quand on étudie un tracé de ligne, on tient compte de différents paramètres du milieu, et la localisation de chalets et de zones sensibles, on en tient compte dans le tracé.

1215

Mais j'ai pas l'information avec moi à savoir quel tracé a été retenu pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1220

Donc dans le choix du tracé, ce qu'on comprend, le nombre de chalets, la position des chalets fait partie, je dirais pas nécessairement des contraintes, mais des éléments, des composantes qui sont analysées dans le choix retenu, dans le choix final.

1225 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui.

1230 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Parfait.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1235 J'aurais peut-être deux (2) autres petites questions.

Au niveau du PK 15, est-ce que la rivière va être assujettie à moins geler qu'aujourd'hui.

1240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon. Madame Brouillard.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1245 Dans nos simulations, comme j'ai dit la dernière fois, à partir de l'aval de Romaine-2, il y a un six kilomètres (6 km) où il va y avoir de la glace sur les berges, mais au centre, ça va être libre de glace.

1250 Après ça, il va y avoir un quinze kilomètres (15 km) où il va y avoir de la glace de chaque côté, mais c'est l'épaisseur de glace, le vingt centimètres (20 cm) qu'on parlait tantôt, qui serait pas assuré.

1255 À partir du PK, donc on est rendu à 45, 45 moins 15, on est rendu au PK 30, du PK 30 jusqu'au PK 3, c'est sûr que l'épaisseur de glace, ça va être plus souvent vingt centimètres (20 cm) qu'autrement, ça va ressembler beaucoup aux conditions actuelles.

Mais il y a une de nos simulations qui a montré que dans un hiver où c'était assez doux, l'épaisseur de glace n'était pas vingt centimètres (20 cm). Et cet éclairci-là est arrivé jusqu'au PK 15-16.

1260 Alors c'est pour ça, par mesure de précaution, par mesure de sécurité, Hydro-Québec ne recommandera pas de traverser à part le pont de la rivière Romaine-1, la passerelle et le PK 3.

1265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Thériault.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1270 Et j'étais ici la première soirée, madame Émond a mentionné qu'il y avait quatre-vingts (80) ou quatre-vingt-dix (90) personnes qui passaient à une place, il y avait vingt pour cent (20 %) des autres personnes qui passaient au niveau du PK 15, c'est ça.

1275 Je voudrais savoir, les passerelles qui vont être faites, vous en faites seulement deux (2), c'est ça?

Les vingt pour cent (20 %) qui sont au niveau du PK 15, PK 20, qui traversent là, il y a rien qui va se faire là, c'est ça? On les oublie?

1280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1285 Donc dans l'étude d'impact, on propose deux (2) traversées de la rivière Romaine, on va le clarifier parce que monsieur Thériault n'est pas le premier à avoir cette préoccupation, il y a le pont de la Romaine-1, donc c'est le pont qu'Hydro-Québec construit pour accéder à ses installations, donc les motoneigistes pourront traverser sur le pont.

1290 On va aussi construire une passerelle. Elle était initialement prévue au PK 15, mais Hydro-Québec continue ses discussions avec le milieu, et il y a une hypothèse de travail au rapide à Ferdinand, au PK 30, c'est probable que la passerelle soit construite à cet endroit-là.

1295 Mais nos discussions avec les utilisateurs du territoire sont pas terminées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Thériault.

1300

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1305 Et ma dernière question serait, étant donné le barrage et toutes ces "dégelées"-là, si vous voulez, la rivière Puyjalon, il va tu y avoir un impact par rapport à tout ça, parce que c'est une rivière qui est très, très dure à geler et c'est la première à dégeler.

Est-ce qu'il va y avoir un impact là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1315

Catherine.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1320

Il n'y aura pas d'impact sur la rivière Puyjalon. Les conditions de glace que vous retrouvez actuellement vont se retrouver dans les conditions futures.

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

1325

Alors il y aura pas de changement.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Il y a aucun changement.

1330

PAR M. RAYNALD THÉRIAULT:

C'est tout, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Nous vous remercions.

1340

RENÉ DESBIENS

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Nous allons appeler monsieur René Desbiens.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1350

Bonsoir monsieur. C'était pour faire suite à ma question de cet après-midi, voir si les avions allaient éteindre les feux le long de la rivière Romaine, si ça menaçait les chalets des résidents, vu que c'est pas dans une CAAF, s'ils vont éteindre le feu tout de même.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 J'ai mal compris, il y avait de la sonnerie. Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît. Il y a des sonneries.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1360 Si la Société de conservation des feux de forêt va éteindre les feux qui vont menacer les chalets, vu que c'est pas dans une CAAF.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Alors ça a été rediscuté en début d'audience.

Monsieur Gingras, s'il vous plaît.

PAR M. DONALD GINGRAS:

1370 Alors voici, la zone de protection intensive, actuellement, aux abords de la rivière Romaine, est limitée à un corridor de vingt kilomètres (20 km) disons le long de la 138, pour protéger les infrastructures et les habitations.

1375 En ce qui concerne les chalets qui se trouvent dans une forêt considérée comme non commerciale, il y a pas de mesure de protection de la forêt. À ce moment-là, s'il y a des problèmes avec les propriétaires de chalet, on fait plutôt appel au domaine de la sécurité civile.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Alors c'était la réponse qui avait été donnée en début de séance.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1385 Un point d'information, monsieur Germain. On a mentionné aussi cet après-midi qu'Hydro-Québec est en discussion avec la SOPFEU, et dans la plupart de nos chantiers d'Hydro-Québec, on prévoit des installations pour accueillir les locaux de la SOPFEU qui peuvent intervenir en cas d'incendie dans les environs immédiats des chantiers d'Hydro-Québec.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1390 Oui, vous me dites que vous protégez la ligne et puis les infrastructures d'Hydro-Québec, mais est-ce que vous protégez les chalets des particuliers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395

Ce que je comprenais, c'est en cas d'incendie provoqué par les installations.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1400

Provoqué par les interventions du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

Monsieur Gagnon.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Ou par les contracteurs du promoteur.

1410

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Hydro-Québec et ses entrepreneurs, là, sont des entreprises responsables. Donc si on est responsable d'un dégât, par exemple un incendie, on va prendre nos responsabilités et prendre les mesures qu'il faut pour contrôler les dommages.

1415

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1420

Monsieur Desbiens.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1425

Et aussi, je voudrais avoir la superficie de l'incendie de 2004, causé par Hydro-Québec sur la rivière Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est à quel endroit plus particulièrement?

1430

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Ça part de la baie Huard, ça va jusqu'à la rivière Garneau, dans ce coin-là.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

1440 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

J'aimerais signaler que les causes de l'incendie de 2004 ne sont pas connues. On a par contre la superficie.

Bien, Louise Émond pourrait représenter les chiffres qu'elle a présentés cet après-midi.

1445 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

1450 Donc les superficies, on avait deux (2) événements, un à l'été 2003, dans les secteurs de RO-2 et Romaine-3, où là, la superficie qui avait été brûlée était de mille sept cent trente-cinq hectares (1735 ha).

Au printemps 2005, il y a eu un deuxième feu dans le secteur de RO-4, cette fois-ci c'est plutôt de l'ordre de mille quatre cent cinquante-deux hectares (1452 ha).

1455 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

Merci.

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Desbiens.

1465

LORRAINE CÔTÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter madame Lorraine Côté. Bonsoir madame.

1470 **PAR Mme LORRAINE CÔTÉ:**

Bonsoir monsieur le Président.

1475 Ici, j'aimerais ouvrir une porte de discussion par rapport à un sujet qui a été peu traité depuis le début des audiences publiques, j'aimerais aborder le sujet suivant, l'aspect

sociosanitaire en lien avec les communautés non autochtones et autochtones de la Minganie, pendant la durée du projet de la Romaine.

1480 Ma question est la suivante: Quelles sont les études et les mesures d'atténuation afin de diminuer les problématiques sociosanitaires que l'on observe déjà en Minganie en grand nombre, ceci afin de ne pas engendrer une augmentation de la détérioration du tissu social. Seuls les emplois ne peuvent pas enrayer ces problématiques.

1485 Avez-vous fait des études en ce sens, je m'adresse au promoteur, puisqu'il y a souvent une observation d'augmentation de ces problématiques reliées directement avec ce genre de grand projet hydroélectrique.

1490 Quand je parle de problématiques sociosanitaires, j'entends ici la pauvreté, la violence, la toxicomanie, la criminalité, l'alcool, la drogue, la prostitution.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

1495

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1500 Oui, pour répondre à la question de madame Côté, oui, on a tenu compte des impacts sociosanitaires dans l'étude d'impact, il y a plusieurs études qui ont été réalisées à ce sujet-là, qui ont été réalisées par des professionnels dans le domaine, des sociologues, des anthropologues, des gens d'expérience qui connaissent ce domaine d'études.

1505 On a aussi une expérience importante de suivi de ces impacts-là dans différents projets qu'on a réalisés dans les dernières années, donc le projet de la Toulnostouc, le projet de Sainte-Marguerite, le projet Péribonka. Donc on est en mesure de bien cerner ces problématiques-là.

1510 Et ma collègue Émond pourrait vous donner plus d'information sur les mesures d'atténuation qu'Hydro-Québec compte mettre en place pour atténuer les impacts de la venue d'un projet important comme ça dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Émond.

1515 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Monsieur le Président, peut-être juste en introduction, j'aimerais simplement rappeler que notre expérience de d'autres projets ou de d'autres chantiers nous amène aussi à croire qu'une

1520 population où il y a un certain dynamisme, où il y a de nouvelles créations d'emplois, c'est un phénomène qui est inversement proportionnel, je dirais, à des problèmes sociaux très criants.

1525 C'est-à-dire que l'apport de nouvelles richesses et de meilleures conditions de vie ont pas un effet exponentiel sur la consommation d'alcool ou de drogue. On a effectué des suivis au cours des derniers grands chantiers et notre expérience démontre que c'est pas l'adéquation qu'on en tire.

1530 Maintenant en ce qui concerne des mesures plus spécifiques qu'on met de l'avant, on a beaucoup, effectivement, mentionné toutes les structures qui sont mises en place pour s'assurer que les gens vont avoir accès aux emplois, mais outre ça, il y a toute la question de comité de suivi de relations avec le milieu.

1535 Donc ça, c'est vrai aussi, on compte entretenir un lien étroit avec les représentants des services sociaux et des services de la santé, que ce soit tant au niveau des urgences que des services sociaux de base, pour s'assurer aussi que la présence des campements et la présence des travailleurs dans la région ne cause pas de préjudice.

1540 Maintenant, on a aussi mentionné, au cours de la semaine, un comité de suivi avec les intervenants du milieu, donc c'est vrai tant avec le coordonnateur régional ici en Minganie, mais on a aussi une structure qui va être mise en place, on a mentionné hier en soirée un intervenant ou un travailleur social qui sera présent au chantier, et qui va être spécifiquement dédié aux travailleurs innus.

1545 On a aussi mentionné un exercice de sensibilisation des travailleurs au chantier pour s'assurer de l'intégration, de la bonne intégration des travailleurs.

Et bien sûr, il va y avoir aussi des efforts particuliers qui vont être faits dans les communautés.

1550 Déjà, dans les communautés innues, il y a des présences d'agents locaux de communication, pour justement assurer un lien, un passage de l'information du projet vers les communautés.

1555 On a prévu aussi des échanges étroits avec les gens qui sont déjà en poste, donc l'agent à l'emploi à l'intérieur des différentes communautés concernées.

On a aussi une autre ressource qui va être dédiée spécifiquement aux Innus au chantier, donc un conseiller à l'emploi. Et j'ai déjà mentionné la présence d'un intervenant, un travailleur social pour justement faciliter l'intégration de toutes ces ressources.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Madame Paul.

1565

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1570 Merci monsieur le Président. Si vous permettez, j'aimerais demander à monsieur Carl Ouellet de présenter brièvement comment nous allons approcher ces problèmes. Parce que dans notre analyse environnementale, madame Côté, on prend également en compte ces aspects-là.

C'est plus nouveau que le volet biophysique, mais on s'y met.

1575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ouellet.

PAR M. CARL OUELLET:

1580

Oui, bonsoir monsieur le Président. Comme Mireille vient de le mentionner, l'évaluation des impacts sociaux, en analyse environnementale, est un domaine en émergence au Québec, et quoiqu'il en soit, lorsqu'on parle d'impacts sociaux, on peut parler autant des impacts positifs que des impacts négatifs, face à un projet ou face à une situation, face à un événement.

1585

Parmi la catégorie des impacts sociaux, on retrouve les impacts psychosociaux qu'on appelle, qui sont de l'ordre des réactions ou des actions face à un projet ou à une perception que les gens ou les groupes sociaux ont. Ceci est un peu pour la définition.

1590

Maintenant, dans le cadre du projet la Romaine, comme tous les grands projets d'envergure qui touchent le milieu humain, le caractère social nous préoccupe grandement, ça fait partie des enjeux qui nous préoccupent, dans ce cas-ci autant pour les gens de la Minganie que les gens des communautés innues, on est préoccupé par certains aspects.

1595

Comme disait toutefois madame Émond, le lien est parfois difficile à suivre, à faire entre la cause et l'effet, entre la venue d'un projet et les incidences sociales par exemple. Il y a des aspects qui sont plus faciles à documenter que d'autres.

1600

Ceci étant dit, il y a quand même des choses, même de l'ordre qualitatif, qui se documentent relativement bien avec des méthodes d'enquête, avec une démarche méthodologique qui permet de suivre certaines incidences sociales face à un projet.

1605 Donc dans le cadre du projet la Romaine, comme j'ai mentionné, on est préoccupé grandement par certains de ces enjeux sociaux là.

1610 Ça peut aller autant des valeurs communes à un ensemble qui caractérise par exemple une structure, ça peut aller, quand on parle du milieu social, on peut penser à la cohésion sociale, à l'attachement au milieu, au dynamisme social, comme ça peut être des choses – on parlait, l'autre jour, que ça peut amener un accroissement par exemple du coût des loyers et les gens peuvent avoir des difficultés par la suite, ceux qui n'ont pas un revenu adéquat, à se trouver un loyer qui répond à leur besoin et à la hauteur de leur revenu, et ça peut engendrer certains types d'impacts psychosociaux, associés par exemple au stress, à l'anxiété.

1615 Donc tout ça nous préoccupe, on va porter une attention particulière. Et advenant l'autorisation du projet par le gouvernement, une attention particulière sera aussi accordée au programme de suivi sur les incidences sociales, autant pour le milieu de la Minganie que pour les gens des communautés innues.

1620 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

1625 Peut-être juste un aspect, monsieur. Si on revient à la question de madame qui est préoccupée par les questions, je dirais plus pas les impacts positifs mais les impacts négatifs ou les effets pervers d'un projet qui pourrait arriver dans une situation comme celle-ci, on parle de toxicomanie, on parle de problèmes de ce genre-là, violence et tout ça, est-ce qu'il y a déjà, selon vous, des mesures qui devraient être mises en place pour prévenir ces situations, d'éventuelles situations comme celles-ci.

1630 **PAR M. CARL OUELLET:**

1635 En ce qui concerne les mesures, ce serait plus des mesures peut-être de prévention, des mesures d'information. Et comme disait madame Émond, il y a quand même des choses qui sont avancées très intéressantes dans l'étude d'impact, pour l'encadrement, pour un peu baliser ou encadrer, ou qu'il y ait un point de chute où c'est que les gens pourraient faire part de ces problématiques.

1640 Je pense au comité de suivi pour les relations avec le milieu, où il y a différents partenaires qui vont siéger, c'est une mesure intéressante, que l'on trouve à ce stade-ci intéressante.

1645 Je pense que c'est peut-être des mesures d'information, de prévention, dans un premier temps, qui pourraient être mises en place.

 Du côté de certaines expériences antérieures, pour les communautés innues, les gens qui travaillent sur les chantiers peuvent avoir des difficultés à s'intégrer, et la mesure d'employer un travailleur social est une autre mesure intéressante à ce stade-ci.

1650 Donc beaucoup de mesures de prévention, d'encadrement, d'information. Pour le moment, on est à ce stade-ci de notre analyse, mais éventuellement, lors des prochaines étapes, et notamment avec ce qu'on a entendu ces derniers jours, mais si les gens ont l'occasion, tout comme madame, de présenter un mémoire dans lequel elle pense à des avenues, elles seront considérées lors de l'analyse environnementale.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1655 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, madame Côté.

1660 **PAR Mme LORRAINE CÔTÉ:**

Par rapport au centre de santé de Havre-Saint-Pierre, est-ce que vous croyez qu'il va y avoir plus de services, est-ce que les services vont être accrus, au point de vue social.

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1670 Effectivement, c'était également une question que nous avons eue, une question similaire, compte tenu de la taille du centre de santé actuel, ce que l'on comprend, c'est un centre qui n'a pas de gros moyens au moment où on se parle, par exemple on apprenait qu'en pointe, ne serait-ce qu'au niveau médical, il pouvait y avoir un doublement pratiquement de la population dans le secteur, compte tenu des importants campements.

1675 Alors monsieur Gagnon, qu'est-ce que vous prévoyez comme mesures, un, pour assurer la santé, notamment en cas d'accident ou autres problèmes pour les travailleurs.

Et éventuellement, est-ce que le projet pourrait impacter de façon négative, autrement dit, le centre de santé ici, à Havre-Saint-Pierre.

1680 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Sur les chantiers d'Hydro-Québec, il y a une infirmerie, donc avec des services de soins infirmiers de première ligne. Il y a aussi des ambulances.

1685 Donc les travailleurs qui ont des accidents de travail légers peuvent être soignés sur place; en cas d'accidents plus importants, les travailleurs sont acheminés à l'extérieur des campements vers un hôpital le plus proche, pour recevoir les soins appropriés.

1690 Dans les comités de relations avec le milieu, dont monsieur Ouellet et ma collègue Louise
Émond mentionnaient, c'est un aspect de préoccupation pour lequel on a pris action, puisque
dans ce comité-là, on mentionnait plus tôt aujourd'hui les aspects de retombées économiques où
il y avait des acteurs qui se regroupaient pour les aspects emplois, mais notre comité sur le
terrain a aussi des discussions avec les centres de santé, justement pour comprendre ces
préoccupations-là et, éventuellement, prendre action dans le courant du projet qui va se faire,
comme on l'a présenté cette semaine, de manière graduelle.

1695 Donc l'arrivée des travailleurs, on n'aura pas deux mille quatre cents (2400) travailleurs
du jour au lendemain, ça va être graduel. Et puis le milieu aura l'occasion de s'adapter
graduellement à la présence du chantier.

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Côté.

PAR Mme LORRAINE CÔTÉ:

1705 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 Ça va? Je vous remercie.

Alors il est vingt heures cinquante (20 h 50), nous allons faire une pause de quinze (15)
minutes.

1715 Alors j'indique, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le registre est ouvert mais lors de la fin
de la pause, nous allons fermer le registre et nous allons procéder en fonction des inscriptions. Il
m'en reste quelques-unes ici, plus ce qu'on m'apportera à la fin de la pause, et nous allons
poursuivre jusqu'à temps que chaque personne aura été appelée.

1720 Alors nous prenons une petite pause de quinze (15) minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1725

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

1730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avant d'inviter notre prochain participant, je vais en profiter pour faire des petits rappels.

1735 Nous vous soulignons que vous avez jusqu'au 7 novembre prochain pour faire parvenir des questions par écrit à la Commission concernant le projet. Normalement, nous allons traiter ces questions, bien entendu si des questions qui sont envoyées ont déjà été posées, nous ne les renverrons pas au promoteur, donc nous allons faire un traitement de ces questions-là, alors ce serait des questions nouvelles qui sont demeurées sans réponse, qui n'ont pas été posées, autrement dit, pendant la présente audience.

1740

Alors comme je l'ai mentionné, la date exacte de début de la deuxième partie de l'audience sera annoncée dans les prochains jours. Vous pouvez, en passant, vous inscrire à la liste d'envoi pour être informés des dates et des endroits où se tiendront les séances de la deuxième partie. L'information, bien entendu, sera également publiée dans les médias sous forme d'avis public.

1745

Je rappelle donc que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir l'opinion et les suggestions du public sur le projet, donc sous forme de mémoire. Bien entendu, les gens peuvent s'inscrire pour présenter un mémoire verbal ou un mémoire écrit.

1750

C'est important, nous vous demandons de nous envoyer, les dates seront indiquées, mais les mémoires quelques jours avant le début des séances, pour que nous puissions en prendre connaissance.

1755

Il est important également que la date limite pour s'inscrire, pour les intentions de mémoire, a été fixée au 14 novembre, et ceci pour nous permettre de faire la planification pour le nombre de séances. Normalement, les personnes, les premiers qui se sont inscrits pour l'intention de mémoire auront les premiers choix pour les périodes dans la soirée ou dans l'après-midi, bien entendu.

1760

Alors ce sont les petits rappels. J'indique également que le registre de questions a été fermé à la fin de la présente pause.

1765

1770

DENIS BOUDREAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1775

Alors je vais appeler le prochain intervenant, madame Caroline Scherrer; je crois qu'elle est partie, mais je veux être certain qu'elle ne soit pas revenue.

Je vais appeler monsieur Denis Boudreau. Bonsoir monsieur.

PAR M. DENIS BOUDREAU:

1780

Bonsoir. Je représente l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre qui compte, depuis trente-deux (32) années, une moyenne de quatre cent cinquante (450) membres, par le fait même des utilisateurs de l'arrière-pays, le secteur de la Romaine.

1785

Ma question est la suivante, je voudrais savoir si le promoteur, qui est Hydro-Québec, dans les études d'avant-projet, si elle considère ou elle admet qu'elle a déjà dérangé nos membres et les utilisateurs de l'arrière-pays, c'est-à-dire avec les hélicoptères et l'achalandage inhabituel dans le secteur, depuis déjà quatre (4) ans.

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Ces dernières années, oui.

Monsieur Gagnon.

1795

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1800

Oui, il a été porté à notre attention, lors de la réalisation de l'étude d'avant-projet, qu'il y avait eu certains utilisateurs du territoire qui avaient été affectés par le passage de certains hélicoptères. Ces utilisateurs-là ont fait des plaintes à Hydro-Québec, qui ont été traitées à ce moment-là.

1805

Mais j'aimerais signaler que lors de la dernière campagne de terrain, on a préparé – qui s'est déroulée cet été, des relevés qu'on a faits cet été, qui se sont terminés dans les dernières semaines – on a produit une carte qui a été diffusée dans le milieu, une carte sur laquelle on indiquait les zones de travaux, les endroits où Hydro-Québec allait faire des interventions, des investigations techniques, des forages.

1810

Et on a aussi indiqué, sur cette carte-là, des corridors de vol, et on a bien saisi nos pilotes d'hélicoptère de cette problématique-là, et nos pilotes, on leur a demandé de respecter ces corridors de vol là, ce qui a été fait lors des derniers travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Très bien.

Monsieur Boudreau.

PAR M. DENIS BOUDREAU:

1820

Oui, je comprends très bien que c'est pas à implanter une carte ou faire un corridor de vol, là. On a demandé à nos membres, aussi, de ne pas utiliser leur secteur de chasse pour l'achalandage, si je peux dire un peu sans respect, parce que quand on demande à quelqu'un qui a investi un certain nombre d'années à installer ces endroits de chasse, et puis du jour au lendemain, qu'on demande de ne pas y aller parce qu'il va y avoir des travaux à effectuer dans ce secteur-là, je pense que c'est brimer quelqu'un dans son plaisir.

1825

C'est pas évident, il peut pas se faire inviter par n'importe quel chum; quand on va à la chasse, on a des groupes organisés, habituellement, et personne peut pas lever la main nécessairement et puis dire, qui veut m'emporter parce que l'Hydro envahit mon secteur et me demande de pas aller.

1830

Je pense que c'était quand même un bon dérangement pour nous autres.

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1840

Dans le cadre de ces activités-là, des activités d'Hydro-Québec dans les prochains mois, d'ici l'avant-projet, Hydro-Québec continue sa présence dans le milieu, va continuer ses rencontres avec l'Association des chasseurs et pêcheurs, et ce qui est prévu pour la suite du projet, c'est d'informer les utilisateurs du territoire à chaque fois qu'Hydro-Québec entreprendra certaines activités.

1845

Tout au long du processus de construction, le lien entre Hydro-Québec et les gens du territoire va être maintenu, pour minimiser les impacts de nos activités sur le territoire.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1855 Monsieur Boudreau, cet été, cette année, ça a été comment; est-ce qu'il y a plusieurs de vos membres qui n'étaient pas satisfaits, est-ce que les gens ont été un peu pris par surprise encore cette année?

PAR M. DENIS BOUDREAU:

1860 Disons que ça a été moins que les trois (3) autres années précédentes, où c'est que j'ai entendu plusieurs versions de mes membres qui étaient pas intéressantes à écouter.

1865 Vous savez qu'on n'a pas nécessairement juste l'instinct d'abattre un orignal. Quand on prend une semaine de vacances et qu'on va dans nos chalets en villégiature, on aime beaucoup, on n'est pas nécessairement des abatteurs d'animaux.

1870 On peut s'appeler association chasse et pêche, mais on a le grand mot aimer la nature, aussi, comme vision. Et puis quand on va dans la nature, c'est pour écouter les oiseaux, les écureuils et tout ce qui s'entoure.

Et puis le bruit des hélicos, ce que je veux demander à l'Hydro-Québec, c'est s'ils admettent qu'ils nous ont dérangés passablement dans les quatre (4) dernières années.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1880 Mais comme je l'ai mentionné tantôt, il a été porté à notre attention, dans les dernières années, certains utilisateurs du territoire, durant certaines périodes de l'année, ont porté à l'attention d'Hydro-Québec des perturbations causées par la présence de machinerie ou d'hélicoptères, et on a traité ces sujets-là quand on a été informé de cette problématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Pour le futur, parce qu'on peut anticiper que si le projet est autorisé, il va y avoir une intensification des travaux; on a pu voir dans l'ordonnancement bien entendu que vous commenceriez par la route d'accès, après ça ce serait vers Romaine-2 qu'il y aurait des travaux.

1890 On voit aussi que les chalets, les camps de chasse sont, bien entendu et logiquement, un peu plus concentrés près de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

1895 Les mesures actives que vous prévoyez mettre en branle pour s'assurer que les gens vont être bien au fait des travaux et des contraintes, donc qu'ils vont être au courant d'avance, quelles sont les mesures prévues que vous envisagez.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1900 D'abord, j'aimerais signaler que lors de la construction du complexe la Romaine, le trafic aérien d'hélicoptères va être beaucoup moins élevé que pendant l'avant-projet. À l'avant-projet, il y avait beaucoup de relevés techniques, beaucoup d'études environnementales, donc ce trafic-là va être diminué de manière significative durant la construction.

1905 Ensuite, la construction de la route et des infrastructures d'Hydro-Québec vont être situées dans des endroits, bon, localisées, qu'on a vus sur certaines cartes cette semaine.

1910 Donc c'est dans nos objectifs, chez Hydro-Québec, à travers un comité de suivi avec le milieu, d'informer les utilisateurs du territoire de manière périodique de l'état d'avancement des travaux; on va leur expliquer où on est rendu dans les travaux, quels sont les secteurs qui vont être les plus achalandés, les périodes de l'année où ça pourrait être le plus bruyant.

Donc les gens pourront s'adapter, là, au fur et à mesure du projet, en fonction de leur accès au territoire.

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1920 Est-ce qu'on peut dire que ce sont à peu près les mêmes interventions que vous avez faites dans les autres grands projets hydroélectriques sur la Côte-Nord, comme SM-3 ou bien Toulnostouc, ou s'il y avait d'autre chose de différent là-bas.

1925 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui, ce genre de mesures là qu'on va appliquer dans le projet de Romaine, c'est des mesures qu'on a déjà appliquées dans certains de nos autres chantiers à Hydro-Québec.

1930 Donc par exemple, dans le projet de Toulnostouc, il y a de l'information qui était donnée au public. Dans les projets aussi sur la Côte-Nord, Sault-aux-Cochons et Portneuf, il y avait un bon maillage entre les équipes de relations avec le milieu d'Hydro-Québec, l'équipe locale, et les utilisateurs du territoire.

1935 J'ai mémoire de relations entre certains pourvoyeurs entre autres, durant certaines périodes de travaux de construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Monsieur Boudreau.

PAR M. DENIS BOUDREAU:

1945 Oui, je comprends très bien que les hélicos vont diminuer, il va y avoir une route, mais on va subir quand même, surtout, je parle surtout de RO-1 et 2, où c'est qu'on va subir les tremblements de terre des coups de dynamite et de la machinerie.

1950 Pour vous donner un exemple, on a juste une mine qui s'appelle QIT, au nord de Havre-Saint-Pierre, et puis elle est quand même assez loin, et puis comme chasseur, quand on est sur notre site, et on est peut-être à dix-douze kilomètres (10 km-12 km), et puis c'est occasionnel ou c'est qu'ils font un tir de dynamitage, et puis il y a beaucoup de nos membres qui l'entendent et qui le ressentent, ça.

1955 Ça fait que j'imagine mal que les environs, à deux-trois-quatre kilomètres (2 km-3 km-4 km) alentour de ces travaux-là, vont pouvoir exercer leur exercice de chasse et de pêche en toute tranquillité.

Ce que je veux, que l'Hydro je pense admet, c'est que oui, il va y avoir du dérangement.

1960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'entreprise va causer du dérangement, c'est un point important pour vous.

PAR M. DENIS BOUDREAU:

1965 Pour ces années de construction là. On les a subis pendant les études d'avant-projet...

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 C'est pour ça que vous avez des appréhensions.

PAR M. DENIS BOUDREAU:

1975 On se demande si l'Hydro s'engage à faire en sorte de minimiser.

Et puis il y a le facteur humain, aussi. Peut-être que des mesures d'atténuation comme des passerelles, c'est une question de sécurité, ça, ce n'est pas un cadeau, on prend pas ça comme un cadeau.

1980

PAR LE PRÉSIDENT:

Des passerelles pour les motoneiges.

1985

PAR M. DENIS BOUDREAU:

C'est une mesure d'atténuation pour les motoneiges, pas pour les humains.

Mais le fait d'avoir subi des années de moins à écouter la nature, je pense que ça a quand même une valeur.

1990

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, effectivement, le cas par exemple des passerelles des motoneiges, la Commission va effectivement se pencher sur ce point-là, entre autres, une question d'accessibilité et aussi une question de sécurité, c'est un aspect qui est important, bien entendu.

1995

Et le dérangement pour les travaux aussi, c'est un aspect qui est non négligeable, effectivement.

2000

Pour le dynamitage par exemple, j'ai pas eu l'occasion de voir souvent des sautages miniers, j'en ai vu un une fois à Labrador City, c'est quelque chose d'assez impressionnant.

2005

Mais par contre, si Hydro-Québec fait du dynamitage par exemple par moment, est-ce qu'on est capable d'assumer que ce type de dynamitage qu'Hydro-Québec ferait serait sensiblement plus petit que le dynamitage qu'il peut y avoir dans le dynamitage minier.

Avez-vous des renseignements à ce sujet.

2010

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, Catherine Brouillard.

2015

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Oui, les excavations qui vont nécessiter du dynamitage ne peuvent pas vraiment se comparer, là. On a beaucoup de galeries souterraines, et puis quand on a fait une étude de bruit pour nos travailleurs au campement, on a demandé à la même firme qui a fait l'étude de bruit pour la route à savoir si ceux qui dorment le jour vont être incommodés par le dynamitage, et puis la réponse est non. Et puis le campement est situé très très proche des travaux.

2020

C'est parce que quand on dynamite des galeries, c'est quand on est à l'entrée, au portail de la galerie que là, on peut peut-être entendre, mais par la suite, quand on est à l'intérieur –

alors s'il y a pas de problématique pour les travailleurs qui dorment la nuit au campement, j'imagine que si les chalets sont assez éloignés, il devrait pas y avoir trop d'inconvénients.

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

J'imagine que la taille, l'importance du dynamitage doit être bien inférieure à ce qu'on rencontre dans le domaine minier, également.

2030

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Définitivement.

2035

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc sur ce point-là, les gens peuvent avoir une certaine assurance que ce sera pas aussi dérangerant que ce qu'ils rencontrent près de la mine. Je vous remercie.

2040

Monsieur Boudreau.

PAR M. DENIS BOUDREAU:

2045

J'irais peut-être avec une petite dernière demande. C'est demander à l'Hydro si elle est consciente et qu'elle va faire en sorte à ce que c'est qu'on puisse continuer à pratiquer nos activités de chasse et de pêche, et de plein air. C'est notre terrain de jeu.

2050

Si on n'aime pas les activités de chasse, de pêche et de plein air dans la région, je pense que vous allez nous demander ce qu'on fait ici.

On voudrait pas subir une troisième déportation. On a vécu, voilà vingt-cinq (25) ans, l'implantation d'un parc qui nous a forcés à rebûcher des portages et à se relocaliser pour avoir des activités de plein air, on espère que la venue de l'Hydro-Québec fera pas en sorte qu'on va encore être obligé de se relocaliser.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

2060

Vous pouvez être assuré que cet aspect va être examiné par la Commission. C'est évidemment important que les gens qui accèdent au territoire puissent continuer à le faire en quiétude, en sécurité, et puissent aussi faire la pratique qu'ils faisaient, que ce soit les pratiques de chasse, pêche ou des pratiques traditionnelles. Soyez assuré que la Commission est très sensible à ce point.

2065 Si vous avez des suggestions à faire en deuxième partie d'audience, vous êtes le très
bienvenu de le faire, la Commission va examiner vos propositions très sérieusement. C'est ce
qu'on peut vous dire.

Ça vous va?

2070 **PAR M. DENIS BOUDREAU:**

Merci.

2075

YANN TROUTET

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Je vais maintenant inviter monsieur Yann Troutet. Bonsoir monsieur.

PAR M. YANN TROUTET:

2085 Monsieur le Président, bonsoir, messieurs les Commissaires. Juste pour le bénéfice de
l'auditoire, je veux être sûr que tout le monde comprenne que bien que j'ai fait des interventions
au nom de mon employeur cette semaine, aujourd'hui je suis ici à titre purement personnel. De
toute façon, le sujet est nettement distinct.

2090 Je suis ici, moi, pour parler de mon expérience d'amateur d'eau vive, je suis quelqu'un qui
a le privilège, l'immense privilège de vivre dans une région où je peux fréquenter de façon
régulière les immenses et tumultueuses rivières de la région dans mon petit canot jaune.

2095 Et puis bon, de toute évidence, on sait que le développement hydroélectrique est très
incompatible avec l'accommodation des besoins des amateurs d'eau vive. Ceci dit, j'aurais une
proposition pour laquelle j'aurais aimé avoir le son de cloche d'Hydro-Québec.

Juste pour caractériser l'impact dont on parle, je me demandais si Hydro-Québec pourrait
nous présenter le profit longitudinal de la rivière.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2105 Oui, on va présenter l'escalier.

PAR M. YANN TROUTET:

2110 Merci. Donc bon, pour avoir de l'eau vive dans une rivière, il faut avoir un certain degré de pente et éventuellement un certain débit. Dans le cas du débit pour la Romaine, c'est pas un problème.

2115 La section dont je voudrais parler rapidement, juste pour faire une caractérisation rapide, pour revenir un peu sur aussi l'affirmation d'Hydro-Québec, Hydro-Québec parle de quelques tronçons d'eau vive qui vont être ennoyés, la section principale d'eau vive de la rivière Romaine commence ici, là, où le degré de pente augmente, et se poursuit environ jusqu'au bassin des Murailles, c'est la partie du bassin qui est la plus en pente et la partie où il y a vraiment une grande densité de sections d'eau vive, de rapides, de chutes, etc. Ça correspond environ du kilomètre 80 au kilomètre 230, donc environ cent cinquante kilomètres (150 km) de parcours.

2120 Juste pour vous donner une idée de la démesure des rivières de la Côte-Nord, j'aurais voulu mettre ça en relation avec certaines rivières que vous connaissez peut-être, pour ceux qui ont fait, parce que c'est la rivière la plus populaire au Québec, ceux qui ont fait la section des Sept Sœurs sur la rivière Rouge, un endroit où il passe des milliers de personnes par semaine ou par mois en rafting, cette section-là rentrerait douze (12) fois dans le parcours dont je vous parle.

2130 Et puis une autre image, ce serait peut-être celle de la rivière Magpie. La rivière Magpie a fait la renommée de la Minganie du point de vue des grosses rivières à gros débit pour l'eau vive. La Magpie, si la Magpie commençait ici, il y aurait une première Magpie entre le bassin des Murailles et la rivière de la baie Huard, une deuxième Magpie entre la rivière de la baie Huard et la rivière Garneau, et une troisième Magpie ici.

2135 Et puis bon, la densité des rapides par kilomètre, etc., est tout à fait comparable. Donc quand on parle de la Romaine, on parle d'un capital eau vive qui est considérable. Bon, on peut le qualifier comme quelques tronçons d'eau vive, mais c'est des tronçons effectivement longs et importants.

2140 C'est une rivière qui est peu utilisée, il y a des raisons qui l'expliquent, qui sont simples à comprendre. Ceci dit, c'est le genre de rivière qui est le voyage d'une vie, c'est le genre de rivière que les gens parcourent une fois dans la vie et ils en font le voyage d'une vie.

2145 Par contre, il y a sur la rivière Romaine un site qui, à l'échelle de la Minganie, à deux cent cinquante kilomètres (250 km) à la ronde, est le site d'eau vive le plus fréquenté, on parle de dizaines de jours-personnes de fréquentation, c'est sous le pont de la rivière Romaine.

Sous le pont de la rivière Romaine, il y a un rapide où, bon, il se forme une vague en certaines conditions, et puis c'est les conditions d'été où il fait chaud, il fait beau, le niveau baisse aux alentours de cent soixante-cent cinquante-cent quarante mètres cubes-seconde (160 m³/s-

2150 150 m³/s-140 m³/s), et à ce moment-là, ça devient un rapide extrêmement intéressant, et ça dure quelques semaines par année.

2155 On sait pas si c'est au mois de juillet, au mois d'août, au mois de septembre, mais notre groupe d'amateurs d'eau vive, nous, on en profite largement. Et ce rapide-là, malheureusement va disparaître, parce qu'on sait que le débit réservé va être de cent soixante-dix mètres cubes (170 m³/s) et qu'en conditions futures prévues, on parle plutôt de deux cents mètres cubes (200 m³/s) environ, donc on parle d'une perte nette, pour le site qui est le plus utilisé en Minganie du point de vue de l'eau vive.

2160 Bon, voilà l'impact. Ceci dit, j'avais une proposition mais avant, je poserais peut-être une question au promoteur: Est-ce que le promoteur prévoit – on sait que les mesures d'atténuation sont pas possibles dans un contexte comme celui-là, mais est-ce que le promoteur a pensé à des mesures de compensation pour la pratique de l'eau vive en Minganie.

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Gagnon.

2170 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Pour répondre à la question de monsieur Troutet, j'aimerais qu'on présente une carte de l'utilisation du territoire de la rivière Romaine.

2175 Et j'aimerais aussi que monsieur Troutet nous précise de quel rapide il parlait sur la rivière Romaine-1, le rapide sous le pont.

PAR M. YANN TROUTET:

2180 Bien, c'est sous le pont de la rivière 138, je m'excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185 La route 138.

PAR M. YANN TROUTET:

2190 Pardon, la route 138. En fait, je suis sûr que plusieurs personnes ici dans la salle peuvent attester de la présence de gens comme moi qui sont régulièrement, pendant les belles périodes de l'été, sous le pont.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2195 Bien, d'abord mentionner qu'en conditions futures, tous les rapides qui sont situés en aval de Romaine-1 seront maintenus, parce que le débit turbiné, qui va varier entre deux cents (200 m³/s) et quatre cents mètres cubes (400 m³/s), sont des débits qu'on rencontre de manière naturelle durant certains étés, pendant les étiages d'été. Donc tous les seuils et rapides de ce tronçon-là seront maintenus durant les conditions d'exploitation.

2200 Donc dans ce tronçon-là de rivière, il y a pas de mesures d'atténuation ou de compensation qui sont prévues.

2205 Alors ma collègue Louise pourrait illustrer surtout les secteurs de rivière qui sont utilisés, à partir des informations qu'on possède, et puis les mesures d'atténuation qui sont prévues en période d'exploitation et de construction.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2210 J'aimerais peut-être juste très brièvement revenir, monsieur Troutet nous a fait la description des passages d'eau vive, à l'intérieur du rapport, peut-être que vous avez eu l'occasion de voir, on a aussi ajouté un tableau avec les contraintes, puisque la rivière, dans ses conditions actuelles, présente déjà des obstacles, des passages de chutes, de rapides qui comportent déjà naturellement des difficultés importantes.

2215 Donc quand on fait la sommation de ces passages-là, c'est au-delà d'une cinquantaine de kilomètres de rivière qui nécessitent des portages ou sont très difficilement navigables, même pour je pense des canoteurs aguerris.

2220 D'ailleurs, lors de nos activités d'inventaires, des enquêtes qui ont été réalisées tant auprès des gens qui fréquentent la rivière qu'auprès des entreprises, des forfaitistes qui organisent des descentes, le nombre de groupes d'utilisateurs de la rivière est assez limité, on nous parle plutôt de deux (2) à trois (3) groupes qui la descendraient, par année.

2225 Comme on l'a indiqué, les difficultés d'accès constituent une difficulté importante, et avec la carte que j'ai présentée un peu plus tôt cette semaine, les répondants nous disaient surtout limiter ou concentrer leurs activités dans la partie aval de la rivière. Donc le dernier soixante-trois pour cent (63 %) qui est en aval des chutes de l'Église recevrait la plus grande utilisation.

2230 Par contre, comme je l'indiquais aussi cette semaine, les grands plans d'eau de part et d'autre du bassin, je suis bien consciente qu'on ne parle pas d'activités d'eau vive dans ces cas-là, mais les gens pratiquent néanmoins la navigation et utilisent, bien sûr, différents types d'embarcation, puisque l'essentiel de la navigation dans le secteur, ou près du bassin des gens qui pratiquent différentes activités récréatives nautiques, va davantage du côté des embarcations moteur.

2235 Et je voudrais aussi indiquer, donc bien qu'il y ait somme toute peu d'utilisateurs qui fréquentent la rivière dans sa totalité, il y a beaucoup de rivières qui offrent un potentiel intéressant, tant en Minganie que sur la Côte-Nord. Donc la Romaine ne constitue pas une rivière qui est très fréquentée en termes d'activités d'eau vive.

2240 Maintenant, comme je l'ai aussi indiqué un peu plus tôt cette semaine, on a prévu différents types de mesures d'atténuation, soit une signalisation appropriée pour assurer le passage des nouveaux ouvrages qui seront aménagés.

2245 On a aussi différentes mesures de sécurité pour bien informer les gens qui vont la fréquenter, soit d'un tronçon à l'autre ou pour ceux qui pourront, par le biais de la route, s'y rendre.

2250 Donc outre la signalisation, les rampes de mise à l'eau et les estacades qui seront mises en place pour assurer un périmètre sécuritaire, ce sont les principales mesures qu'on a prévues aux abords des ouvrages.

2255 Maintenant en terminant, pour la portion aval, donc sous le pont de la 138, les conditions vont demeurer et la pratique d'eau vive dans cette section pourra continuer d'être maintenue. Elle disparaîtra pas avec l'aménagement du nouvel ouvrage de Romaine-1.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2260 Monsieur Troutet.

PAR M. YANN TROUTET:

Oui, merci de la présentation.

2265 Je pourrais quand même maintenir que le seul et unique intérêt, et ça se vérifie très facilement, du rapide qui est sous le pont de la rivière 138, c'est en période vraiment de faible débit, quand on atteint le cent cinquante-cent quarante ($150 \text{ m}^3/\text{s}$ - $140 \text{ m}^3/\text{s}$).

2270 Il se forme une vague de surf, bon évidemment, je veux pas rentrer dans les détails, mais il se forme une vague bien particulière en conditions bien particulières qui font qu'on ne la fréquente que pendant les quelques semaines où le niveau tombe en dessous d'environ cent soixante mètres cubes ($160 \text{ m}^3/\text{s}$).

2275 Un autre impact dont on n'a pas parlé jusqu'à maintenant, mais évidemment, pendant cette période-là, l'eau de la rivière Romaine peut atteindre vingt degrés ($20 \text{ }^\circ\text{C}$) ou plus, quand il fait très beau pendant une bonne période. On sait que dans les conditions futures, on parle

2280 d'environ treize-quatorze degrés (13 °C-14 °C), et ça aussi on considère que c'est un impact important du point de vue de la baignade et du point de vue de la pratique de la plaisance sur la rivière.

2285 Ceci dit, j'aurais une mesure de compensation à proposer, et pour laquelle j'aimerais avoir une réaction. Il y a un historique qui sous-tend mon argumentaire, et je veux peut-être passer à travers rapidement.

Effectivement, il existe d'autres rivières en Minganie qui ont un très bon potentiel d'eau vive. Ceci dit, il y a éventuellement des enjeux qui nous préoccupent.

2290 Bon, on sait que pour la rivière Sheldrake, il y a des projets de barrage, pour la rivière au Tonnerre, il y a des projets de barrage, pour la rivière Romaine, il y a des projets de barrage. Pour la rivière Magpie, le barrage est déjà construit. Et on a entendu, dans les médias, parler de possibilités de minicentrale sur la Quétachou et la Nabisipi, qui sont également des rivières de la Minganie.

2295 En 2004, le BAPE est venu en Minganie pour entendre les opinions des uns et des autres par rapport au projet de la rivière Magpie, le projet hydroélectrique de la rivière Magpie. Les débats étaient animés quant à l'impact que ça avait sur le potentiel de la pratique récréative de l'eau vive sur la rivière, en particulier parce que le potentiel économique de cette rivière-là est confirmé, et puis bon, il y a quand même un nombre important d'utilisateurs de la Magpie qui est
2300 confirmé pour l'eau vive.

À ce moment-là, le BAPE avait recommandé que le projet hydroélectrique soit approuvé, mais que le reste du tronçon soit protégé légalement. Le gouvernement n'a pas pris acte de cette première recommandation.

2305 Cependant, trois (3) ans plus tard, le sujet est revenu sur le tapis quand le ministère du Développement durable a proposé une réserve de biodiversité pour le lac Magpie, ça s'appelle lacs Belmont et Magpie, la réserve de biodiversité.

2310 Pour le bénéfice de l'auditoire ici, une réserve de biodiversité, c'est un territoire où on peut pratiquer toute une série d'activités, chasse, pêche, quatre roues, ski-doo, coupe de bois pour le chauffage, etc., mais où ne sont pas permises les activités industrielles comme l'exploitation forestière, minière et hydroélectrique.

2315 Au moment où le ministère de l'environnement a proposé ces limites-là, les gens, localement, étaient relativement surpris que cette réserve-là n'inclut pas la portion aval de la rivière Magpie, parce que justement, c'était une recommandation qu'avait faite le BAPE au gouvernement, en prévision du projet de réserve de la biodiversité.

2320 Et à ce moment-là, le BAPE avait entendu le témoignage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec qui a dit avoir souhaité, elle souhaitait se conformer à la recommandation du BAPE et souhaitait inclure dans le projet de réserve de biodiversité toute la section aval de la rivière Magpie, mais qu'il y avait une seule et unique raison pour laquelle le gouvernement avait pas été de l'avant avec la proposition, et c'est parce
2325 qu'Hydro-Québec refusait que cette portion-là de la rivière Magpie soit incluse dans la réserve de biodiversité.

Cependant, bon, il y avait un consensus local qui se dégagait, du point de vue des utilisateurs de la Magpie, et même la MRC avait proposé un parc pour la portion aval de la
2330 Magpie, et le BAPE avait réitéré cette recommandation, donc en 2007, pour que le tronçon aval de la rivière Magpie fasse l'objet d'une protection intégrale, bien, une protection au sens de la préservation des activités récréatives de l'eau vive.

Alors ma proposition et ma question au promoteur, c'est: Est-ce que par mesure de compensation pour les pertes de capital eau vive en Minganie, et par souci pour un développement équilibré et plus diversifié, un développement socioéconomique plus équilibré et plus diversifié en Minganie, est-ce qu'Hydro-Québec serait disposée, devant la Commission, à donner le feu vert au ministère de l'Environnement pour que le ministère de l'Environnement, dans son projet de réserve de biodiversité du lac Belmont et Magpie, inclut la portion aval de la
2335 rivière.
2340

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2350 Ce genre de décision là ne relève pas des compétences de l'équipe de projet du complexe de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 Néanmoins, est-ce qu'il y a moyen d'obtenir un commentaire de la part de la direction d'Hydro-Québec à ce sujet.

Ça a fait l'objet, effectivement, dans des rapports précédents du BAPE disons, on pourrait dire, d'avis clairs, bien entendu l'Hydro décide bien ce qu'ils veulent faire, mais est-ce qu'Hydro-
2360 Québec a déjà énoncé une position face à la rivière Magpie.

Est-ce que vous pourriez faire des vérifications à ce sujet.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2365 Il y a des gens, à Hydro-Québec, qui continuent leur discussion avec le gouvernement, concernant les réserves de biodiversité. C'est tout ce que je peux ajouter à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 Dans ce cas-là, on va aller du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Actuellement, le dossier de la réserve, l'aire protégée dans le secteur de la Magpie, est rendu à quel stade. Êtes-vous au courant, madame Paul?

2375

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Je vais laisser monsieur Delaître répondre à la question.

2380 **PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:**

Actuellement, le rapport du BAPE, on a eu une copie du rapport du BAPE.

Écoutez, au niveau de ces aspects-là, il y a une direction chez nous, la Direction du patrimoine écologique, qui traite spécifiquement ce projet, entre autres.

2385

Le rapport du BAPE a été analysé ou est en train d'être analysé par les gens chez nous, les différentes recommandations qui ont été émises par le BAPE. Il y a pas de décision finale qui a encore été prise. Il y a encore un statut de protection provisoire.

2390

Par contre, je peux pas vous donner d'échéancier, là, mais je sais que c'est en analyse chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

La Stratégie québécoise sur les aires protégées, est-ce qu'elle prévoit entre autres la protection de chutes.

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

2400

Je pourrais pas vous dire si ça s'attarde spécifiquement aux chutes.

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'on va s'attarder à des aspects du territoire qui ont un intérêt particulier. Donc on peut penser que les chutes peuvent être considérées.

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

On sait que la stratégie protège des lacs, si on veut rester dans le milieu aquatique.

2410 L'ancienne politique énergétique, j'adresserais ma question à monsieur Gingras, l'ancienne politique énergétique du Québec, qui avait été adoptée, de mémoire, me semble autour de 1996, mentionnait notamment une volonté de protéger, à des fins patrimoniales, certains sites hydrauliques de rivières.

2415 Monsieur Gingras, la nouvelle Stratégie énergétique du Québec, est-ce qu'elle remplace complètement l'ancienne politique, et par conséquent la rend caduque, ou est-ce que l'ancienne politique, dans ses grands principes, tient encore.

PAR M. DONALD GINGRAS:

2420 Je vais proposer que monsieur Sassi réponde à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Très bien.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

2430 Je vais vérifier la réponse et je vais vous revenir tantôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez vérifier.

2435 Par exemple, bon, les exemples sont toujours tentants, il faut toujours faire attention parce que les circonstances ne sont pas toujours les mêmes, mais en Norvège entre autres, dans le développement de potentiel hydraulique qu'il y a en Norvège, le gouvernement norvégien a adopté un genre de politique dans laquelle il a continué à développer des barrages hydroélectriques, mais en même temps, il annonce la protection de sites hydrauliques, de chutes hydrauliques.

2440 Du côté du MDDEP, est-ce que vous avez examiné jusqu'à maintenant l'approche norvégienne.

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

2445 Je vous avoue que j'ai pas le détail pour votre question. Comme je mentionnais tout à l'heure, c'est les gens du Patrimoine écologique qui analysent cet aspect-là.

2450 Par contre, je peux me renseigner auprès des gens de cette direction et vous amener de l'information à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Très bien, je vous remercie.

Alors monsieur Sassi, quand vous dites que vous allez vérifier, vous allez nous revenir, quoi, par écrit pour ce point-là?

PAR M. TAOUFIK SASSI:

2460 Si je l'ai devant moi, je vais vous donner ça tantôt. Sinon, on va vous répondre par écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Vous me ferez signe à ce moment-là. Je vous remercie.

Oui, madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2470 Monsieur le Président, je voudrais revenir sur le concept de rivières patrimoniales que vous avez évoqué. Effectivement, il y a eu une certaine époque où, dans le vocabulaire de la protection de certains espaces, on utilisait ce vocable-là sans toutefois l'avoir défini de façon très précise.

2475 À l'époque, il faut dire que les parcs étaient pas attachés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, je crois que c'était l'époque où ils étaient avec l'actuel MRNF. Mais là, je vous garantis rien, ça commence à faire un bout de temps.

2480 On avait d'ailleurs considéré la possibilité de bien définir ce concept-là pour protéger certaines rivières.

2485 Maintenant, dans la nouvelle Stratégie d'aires protégées du ministère, ce vocable-là n'existe plus, et on parle plutôt, comme le dit monsieur Troutet, d'aires protégées. Il y a certaines rivières au Québec qui sont des aires protégées, je pense à l'Ashuapmushuan où, comme le dit monsieur Troutet, des activités sont permises mais les activités d'exploitation forestière, hydroélectrique, et les explorations et exploitations minières, gazières et pétrolières ne sont pas permis.

2490 C'est le statut dont bénéficient certains tronçons ou certaines rivières presque dans leur totalité, actuellement, au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2495

Monsieur Troutet.

PAR M. YANN TROUTET:

2500

Oui, peut-être simplement, je comprends que la question déborde un peu la portée du travail que fait l'équipe de projet Romaine, mais est-ce que c'est envisageable que la Commission obtienne réponse à cette question-là de la part d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505

On peut toujours, je l'ai adressée à monsieur Gagnon, est-ce qu'actuellement Hydro-Québec a une position, si monsieur Gagnon pouvait vérifier et revenir subséquemment avec cette réponse, est-ce qu'Hydro-Québec a une position officielle concernant la rivière Magpie et le développement des chutes qu'il y a encore dans le nord de la rivière.

2510

PAR M. BENOÎT GAGNON:

C'est une information que je vais vérifier.

2515

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

C'est ce qu'on peut faire à ce stade-ci.

2520

PAR M. YANN TROUTET:

Très bien, merci beaucoup, bonne soirée.

2525

DENIS McCREADY

PAR LE PRÉSIDENT:

2530

Je vais maintenant inviter monsieur Denis McCready. Bonsoir.

PAR M. DENIS McCREADY:

2535 Bonsoir. Ma question est une question qui est peut-être une grande évidence, mais qui dit augmentation du nombre de résidents de la région, Havre-Saint-Pierre mais aussi la région périphérique, et aussi tout le territoire de la Romaine, dit donc déchets, détritiques, etc.

2540 Compte tenu de l'augmentation du nombre de résidents de la région, là, autant à Havre-Saint-Pierre que dans les campements pour les travailleurs d'Hydro-Québec, quelle est la planification – c'est une question en fait qui s'adresse autant au promoteur pour son territoire qu'à la MRC et la ville de Havre-Saint-Pierre – qu'est-ce qui est prévu comme planification pour faire une gestion de l'augmentation des déchets industriels et domestiques, des besoins de prises d'eau potable et de l'évacuation des eaux usées, ainsi que par exemple, s'il y a des mesures d'implantation de récupération des matières recyclables.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550 Alors nous allons commencer avec Hydro-Québec, monsieur Gagnon, et on pourra aller voir du côté de la MRC. Est-ce qu'il y a un représentant de la MRC ici ce soir?

2555 Madame Paul pourra compléter peut-être des choses. Nous avons quelqu'un de la MRC cet après-midi et hier, mais je suis pas certain que nous les avons ce soir. Les gens sont là ce soir, OK, on pourra aller du côté de la MRC après.

Donc monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2560 Oui, Louise Émond va répondre à cette question.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2565 Donc pour tout ce qui est des matières résiduelles qui peuvent être recyclées, on pense à des rebuts métalliques, des pneus, tout ça est géré et traité dans des sites qui sont autorisés.

2570 Je vas aussi mentionner que depuis déjà ces dernières années, il y a eu aussi des efforts particuliers qui ont été faits pour de la récupération de débris de construction qui sont soit récupérés ou qui sont transportés vers des sites spécialisés pour l'enfouissement, la démolition ou l'entreposage de matériaux secs.

2575 Dans le cas des ouvrages de la Romaine, il y a peu de débris qui sont susceptibles d'être générés puisque contrairement à des sites où il y a de la réfection et là où on a de la gestion de matériaux, la dynamique ou la problématique n'est pas tout à fait la même.

2580 Maintenant pour tout ce qui est des déchets domestiques, bon, on pense entre autres à tout ce qui est susceptible de provenir du campement et de la cafétéria, là, je pense que la réglementation prévoit une distance minimale et bon, en fonction de la localisation des campements, si on parle de Murailles ou du Mista, la problématique pourrait effectivement changer.

Donc il va falloir bien sûr qu'on se conforme, là, aux dispositions du ministère de l'Environnement en la matière.

2585 Maintenant si votre prochaine question, c'est – à ce stade-ci, on n'en connaît pas la localisation, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 J'irais tout de suite du côté de la MRC. Oui, bonsoir madame.

Alors vous nommer, s'il vous plaît et nous indiquer quelles sont les mesures actives en matière de gestion des déchets mais surtout de collecte sélective que vous avez sur votre territoire.

2595

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Bonsoir, Nathalie De Grandpré, directrice de la MRC.

2600 Actuellement, la gestion des matières résiduelles, dans leur ensemble, sont gérées par les municipalités locales.

2605 Quant à ce qu'on peut, bon, on va mettre sous le terme, là, de tout ce qui peut être récupéré, revalorisé, les RRRV, la MRC était dans la troisième vague qui était dans les MRC du Québec pour faire son plan de gestion des matières résiduelles.

2610 On vient d'embaucher un coordonnateur aux matières résiduelles qui verra, dans la prochaine année, à voir comment on peut, là, revaloriser, les RRRV en Minganie. Mais actuellement, l'ensemble des gestions de matières résiduelles se fait à l'échelle des municipalités locales.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615 Alors pour l'instant, votre plan de gestion de déchets n'est pas encore...

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Il est adopté.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Il est adopté.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

2625

Il est entré en vigueur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

Il est vigueur.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Mais c'est pour la mise en oeuvre, là, on en est à la mise en oeuvre.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

Les principales étapes de mise en oeuvre, c'est prévu pour quand et quelles sont-elles?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

2640

Bon premièrement, c'était de mettre une ressource qui puisse y travailler et donc, de revoir, compte tenu de la réalité de la Minganie, quand même, on a de très grandes distances avec très peu de population, donc de voir la méthode optimale non seulement de récupérer les matières résiduelles, mais aussi de trouver les marchés pour les envoyer.

2645

Donc dans les prochaines étapes, on pense que d'ici un an, on pourra mettre en place un mode adapté de récupération.

PAR LE PRÉSIDENT:

2650

Concernant les producteurs assimilables à des producteurs industriels ou des grands producteurs éventuels de déchets de chantier, ou ne serait-ce que d'un aspect domestique comme madame Émond l'a mentionné, est-ce que le plan contient des exigences spécifiques aux producteurs commerciaux et industriels?

2655

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Le gouvernement du Québec a fait le choix que le plan de gestion des matières résiduelles ne porte que sur les matières résiduelles provenant du résidentiel.

2660

PAR LE PRÉSIDENT:

Par contre, est-ce que ces déchets sont susceptibles de se retrouver dans votre site d'enfouissement?

2665

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Je vous dirais que là, il va falloir retourner au niveau du local, c'est plus chaque municipalité qui aura, dans ce cas-ci, c'est plus la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

2670

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Dans ce cas-ci, actuellement, le portrait général, est-ce qu'il y a un site, c'est plusieurs dépôts en tranchées qui existent?

2675

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Actuellement, à l'échelle de la Minganie, il y a un site qui regroupe les municipalités de l'est ainsi que la communauté autochtone de Natashquan, donc on parle de Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan et la communauté.

2680

Et pour le secteur ouest, donc les municipalités résiduelles, ils sont actuellement à travailler, à mettre en place un site régional aussi, bien, pour cette section-ci.

2685

Puis Anticosti, eux, comme on le comprendra...

PAR LE PRÉSIDENT:

Il faut comprendre, oui, la différence.

2690

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

C'est le topo, actuellement.

2695

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc actuellement, ce sont des genres de dépôts en tranchées qu'il y a dans le secteur.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

2700

C'est les dépôts en tranchées ici, ils sont encore autorisés et le sont de façon légale, selon la loi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

OK. Une normalisation qui est essentielle.

Oui, madame Paul.

2710

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui monsieur le Président, je demandais à monsieur Sylvain Bouliane, de la Direction régionale de notre ministère, de venir brièvement présenter qu'est-ce qui s'applique comme réglementation sur les chantiers de construction, et puis aussi nos orientations de notre côté, en matière de gestion de matières résiduelles.

2715

PAR M. SYLVAIN BOULIANE:

Bonsoir monsieur le Président. Dès le départ, vous allez voir dans les questions ou si vous avez, vous avez sûrement vu dans les questions qu'on a posées que c'était une préoccupation parce qu'ici, les milieux sont petits, et puis moi, je travaille à la direction régionale du MDDEP, et puis on a des problématiques, c'est-à-dire que les municipalités sont petites et puis elles ont un peu de misère à gérer leurs déchets de façon économique, c'est un peu dur avec les taxes, là.

2720

2725

Ça fait qu'on encourage les municipalités à se regrouper. Dans la région de la Haute-Côte-Nord, il y a un effort qui est fait de ce côté-là, dans le coin de Baie-Comeau aussi, puis dans le coin de Sept-îles aussi, puis évidemment ici aussi.

2730

Le dépôt en tranchées de Havre-Saint-Pierre doit être fermé pour 2009, janvier 2009. Par contre, il y a un projet d'un nouveau dépôt qui, j'en parlerai pas trop parce qu'il a pas encore été déposé au MDDEP mais les représentants de la ville pourraient peut-être élaborer là-dessus, là, qui va être déposé.

2735

Ça fait que lors d'une question, moi j'encourageais Hydro-Québec à faire des approches auprès de la municipalité pour regarder les possibilités qu'il y aurait d'intégrer ce que je considère comme une petite ville aux villages existants.

2740

C'est sûr que là, on rajoute la distance des camps, et puis il y a d'autres problèmes qui se rajoutent, mais éventuellement, c'est la même chose pour la récupération. La récupération, moi je trouvais que c'était un peu de valeur que des choses comme les canettes ou les choses qu'en ville, on récupère de façon relativement facilement, ici on a des problèmes à ce niveau-là.

2745

Et puis on voit qu'il y a pas de plan de récupération pour l'instant, mais qu'ils sont en train d'en mettre un en branle, ça fait que je pense qu'Hydro-Québec pourrait participer de façon active, là, à ces démarches-là au niveau de la MRC.

Et puis ça a été encouragé depuis le début. Et puis au niveau des réponses aux questions de la part d'Hydro-Québec, ils mettent la sensibilisation, des trucs comme ça, là, mais les réponses étaient pas vraiment claires, là, qu'est-ce qu'ils allaient faire.

2750

Pour le reste, il reste les pneus. On sait que Recyc-Québec s'occupe de recycler les pneus qui sont non surdimensionnés. Ça fait qu'à ce moment-là, par les récupérateurs standards, Hydro-Québec pourrait envoyer ses pneus. Sauf qu'ici, en Minganie, je connais pas les points de chute, mais normalement il y a des points de chute pour Recyc-Québec. Même chose pour les huiles usées.

2755

C'est sûr qu'on demande à Hydro-Québec de regarder ça, parce que ça va augmenter beaucoup le volume au niveau des municipalités.

2760

Ça fait qu'en gros, ça fait pas mal le tour de la question. C'est sûr que les représentants de la ville – ah, je pense qu'il y avait eu une question aussi sur les eaux usées de la municipalité.

2765

Ici, la municipalité de Havre-Saint-Pierre, c'est un dégrilleur qu'ils appellent, qui est à la sortie de la municipalité. C'est sûr que c'est une préoccupation aussi qu'on a au MDDEP, là, au niveau du dégrilleur, du bon fonctionnement du dégrilleur.

2770

À date, les problématiques qui sont rencontrées avec le dégrilleur sont étudiées et puis sont bien documentées, là. Ça fait que si les représentants de la municipalité veulent élaborer là-dessus, ils pourront le faire.

2775

Il reste, bien, l'eau potable avait déjà été abordée dans un autre sujet, là, il y a des recherches en eau potable qui se font présentement, je pense des tests de pompage même bientôt, ça fait qu'il y a pas vraiment de problème à ce niveau-là.

2780

C'est sûr qu'au niveau de l'eau potable puis de l'eau usée des campements, c'est la direction régionale qui autorise ça, et puis on est quand même relativement habitué dû au fait qu'on a fait les campements à SM-3, entre autres, ça fait que je pense qu'Hydro-Québec – à ce moment-ci, on a posé un peu de questions mais ça va venir, je pense que les ingénieurs sont en train de monter quelque chose.

Parce que c'est quand même des niveaux de détails très, très, très pointus, et puis on s'attend à avoir des demandes, là, avant les débuts des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Très bien.

2790 Quelle est la position d'Hydro-Québec, monsieur Gagnon, au sujet de la proposition du ministère concernant l'aménagement éventuel d'un site d'enfouissement ou d'un site technique, d'enfouissement technique conjoint avec la municipalité ou l'ouest de la MRC.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2795 On n'a pas de position, là, actuellement, concernant cette proposition.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Donc théoriquement, vous êtes ouverts à examiner la question.

2800 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

 Toute la question de la gestion des déchets résiduels des chantiers d'Hydro-Québec, c'est une activité qu'on fait, ce qu'on appelle dans notre jargon interne, là, au niveau de l'ingénierie de détail, et on n'est pas rendu à cet aspect-là.

2805

 Donc on ne sait pas encore, là, comment, pas comment mais à quel endroit seront localisés nos sites d'enfouissement sur le terrain. Et les modalités de gestion de certains déchets, là, restent à définir dans les prochains mois et prochaines années.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Très bien.

 Monsieur McCready.

2815

PAR M. DENIS McCREADY:

2820 Je me demande par exemple, alors là, vous allez dire que je tombe dans le très détaillé, mais est-ce qu'il y a des intentions de la part du promoteur d'utiliser des toilettes à compost qui donc transforment essentiellement, premièrement réduit "l'utilisation" des eaux pour les toilettes, mais aussi transforment les résidus en matières compostées qui sont donc moins dommageables pour l'environnement qu'une matière non compostée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825

 Très bien.

 Monsieur Gagnon.

2830 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

La disposition des eaux usées des campements reste aussi à définir.

2835 Par contre, je peux signaler que dans le cadre de d'autres projets, Hydro-Québec utilisait, bon, des fosses septiques traditionnelles et des épurateurs et que les eaux de lixiviation, après, étaient dirigées dans les tourbières.

2840 Donc on a fait ça dans le complexe La Grande, on a fait ça aussi dans le projet Rupert. Donc les éléments organiques retournaient à la nature dans des tourbières choisies.

Et ce qu'on observait après plusieurs années, c'est que la productivité biologique et végétale augmentait dans ces tourbières.

2845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur McCready.

PAR M. DENIS McCREADY:

2850 J'ai une question qui a rapport au patrimoine et en fait, cette question m'est venue parce que lorsqu'on a voulu chercher les images de la chute Churchill telle qu'elle existait avant d'être harnachée, au Labrador, il y en a très peu, or c'est une chute qui est assez phénoménale.

2855 Et je me suis posé une question qui est, encore là, peut-être de l'ordre du détail, là, mais bon, je pense qu'elle est importante parce qu'elle est dans le cadre de la responsabilité du citoyen corporatif quant à son impact dans un environnement, mais quant à aussi la pérennité des environnements qui sont affectés.

2860 Et ce que je me demande, c'est est-ce qu'il y a des fonds qui sont prévus pour documenter exhaustivement le territoire, non pas d'une manière technique, parce que l'étude d'impact, elle est impressionnante et à un niveau de détails, là, extrêmement élevé, mais je parle plus par exemple de documentation comme des photos panoramiques à très haute définition, des photos aériennes à différents moments de l'année, des vidéos à haute définition, mais là ce qui semble un intérêt strictement visuel.

2865 Est-ce qu'il y a de l'échantillonnage génétique qui va se faire auprès des espèces affectées par le complexe. Il y a des espèces qui sont affectées dans leur nombre et qui sont pas en danger d'extinction, mais il me semble que quand un projet de cet envergure-là investit un territoire, il y a un danger d'affecter les espèces au point de les faire disparaître – j'exagère peut-être, là – mais il me semble qu'on devrait avoir un intérêt de sauvegarder la biodiversité.

2870

2875 Alors il y a des gens qui ont posé des questions par rapport à la génétique du saumon, mais moi personnellement, j'y aurais pas pensé mais là, finalement, je me rends compte, oui, il y a peut-être quelque chose d'exceptionnel en Minganie, et ce serait intéressant de pouvoir le préserver si jamais il y a des intérêts futurs pour les redévelopper.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 Monsieur Gagnon. Donc il y aurait deux (2) volets, est-ce qu'il y a un fonds pour documenter, on pourrait dire visuellement, là, différents moyens, le territoire qui serait envoyé par le projet.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2885 Hier, on a présenté un résumé des ententes, et dans les ententes conclues avec les Innus, il y a un fonds qui s'appelle le fonds du patrimoine. Donc le fonds du patrimoine innu, c'est un fonds qui est créé pour des initiatives que les Innus pourraient prendre pour préserver ou documenter le patrimoine de leur territoire.

2890 Donc ça peut être du patrimoine archéologique, des recherches généalogiques sur l'histoire des familles, ça peut être aussi améliorer les connaissances de l'utilisation du territoire par le passé. Ça pourrait être aussi via le biais de films ou de photos.

2895 Dans le cadre de Sainte-Marguerite-3, je pense que les Innus avaient produit un film sur les portages de la Sainte-Marguerite.

Donc les Innus pourront, à même ces fonds-là, décider des initiatives, là, de patrimoine qui les intéressent.

2900 Concernant les aspects de la génétique et de la biodiversité, on a mentionné aussi cette semaine que la génétique du saumon, c'était une préoccupation dans le cadre du programme de mise en valeur du saumon qu'on mettra sur pied, pour s'assurer qu'il y ait pas de dilution génétique, là, des populations qu'on réensemencera.

2905 J'aimerais aussi ajouter qu'on a fait des études sur les plantes rares, dans le cadre du complexe la Romaine, alors on envisage, là, de déplacer des populations, transplanter des populations d'HUDSONIE TOMENTEUSE, une espèce qui pousse sur des dunes de sable dans le secteur de RO-4, donc un programme de transplantation et d'expérimentation aussi de semence pour la déplacer.

2910 La même chose avec la matteuccie fougère-à-l'autruche, communément appelée la tête de violon, qui est une espèce qui tolère facilement la transplantation, on arrive là avec des pelles, on fait une motte et puis on va les planter ailleurs.

2915 Donc c'est un souci qu'on avait, là, dans l'étude d'impact. Autrement, là, il y a pas d'espèces rares ou menacées qui seront affectées par l'exploitation et la construction du complexe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 Très bien.

 Madame Paul, justement au sujet des plantes rares sur le territoire du bassin versant, on voit qu'il y avait un certain nombre, donc il y avait quelques espèces rares ou vulnérables qui
2925 pouvaient être, autrement dit, ennoyées dans les réservoirs.

 Il y a un certain nombre aussi de taxons, d'espèces végétales aussi qui, sans être rares dans la région, seraient, disparaîtraient complètement du territoire de la rivière Romaine.

2930 Quelle est la position de votre ministère à ce sujet-là.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

 On avait demandé l'avis de notre Direction du patrimoine écologique et des parcs sur la
2935 question, notamment sur les espèces à statut désigné.

 Je vais demander à monsieur Delaître de faire un résumé de la situation et de notre position par rapport aux propositions d'Hydro-Québec.

2940 **PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:**

 Effectivement, monsieur le Président, dans le cadre des consultations qu'on a effectuées, nos collègues du patrimoine écologique dont je parlais tout à l'heure ont regardé notamment cet aspect-là.

2945 Il y a trois (3) espèces en particulier qui ont été nommées par monsieur Gagnon qui, effectivement, qui sont préoccupantes par les gens chez nous. Les mesures présentées par Hydro-Québec dans le cadre du projet actuel ont été jugées satisfaisantes par les gens du patrimoine écologique.

2950 Il y a également un suivi qui est associé à ça, et les gens du patrimoine écologique vont être associés à l'analyse de ces suivis-là.

 Et juste aussi vous mentionner qu'au ministère, on a une espèce de guide d'analyse qui
2955 nous sert, là, lorsqu'on analyse des mesures qui sont proposées par un promoteur, on a un guide qui est systématiquement, qui fait partie de notre bagage d'outils, et les mesures proposées par Hydro-Québec respectent les lignes directrices de ce guide-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Monsieur McCready.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2965 Monsieur Germain, un complément d'information sur le compostage.

Sur le chantier de Eastmain-1A, on effectue le compostage des déchets de toilette.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2975 Monsieur Gagnon, juste pour bien comprendre, la question qui est posée par rapport au fonds qui pourrait servir à faire des vidéos ou des images, ce que j'en comprends, c'est qu'il faut que ces images-là soient prises avant la mise en service, et j'avais cru comprendre que le fonds serait versé au moment, les argents, au moment de la mise en service des centrales.

2980 Comment est-ce qu'à ce moment-là, on peut se servir du fonds, s'il est pas encore, disons s'il y a pas eu encore de versement dans ce fonds-là. Est-ce qu'il va y avoir une façon de fonctionner pour que les gens puissent se servir du fonds avant qu'il soit même, avant les versements.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2985 Dans le cadre des ententes, le fonds sur le patrimoine est versé, là, avant la mise en service des ouvrages, puisque ce fonds-là sert par exemple à effectuer des fouilles archéologiques ou des études archéologiques. Donc il faut que les fonds soient versés avant qu'on construise et qu'on procède à l'ennoiement du territoire.

2990

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Donc il y a une partie des montants qui vont être versés, disons l'autorisation du projet, et par la suite, il y aura d'autres montants qui pourront s'ajouter.

2995

PAR M. BENOÎT GAGNON:

C'est ça.

3000 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Merci.

3005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur McCready, ça vous va? Alors nous vous remercions.

3010

NICOLAS BOISCLAIR

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant appeler monsieur Nicolas Boisclair. Bonsoir monsieur.

3015

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3020 Bonsoir monsieur le Président. Donc monsieur le Président, je suis documentariste et je fais un documentaire sur la rivière Romaine et les énergies renouvelables, à travers un film d'aventure sur la rivière Romaine dont une partie a été tournée cet été durant quarante-six (46) jours, de la source à l'embouchure de la rivière.

Ça a été une dure mais merveilleuse aventure que j'aime comparer à un mont Everest aquatique. Le film sortira probablement au printemps 2009.

3025

Alors ceci dit, ma question porte sur les surplus d'énergie d'Hydro-Québec Production. Alors le promoteur, Hydro-Québec Production, n'a aucune obligation de soumissionner aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution au-delà de l'énergie patrimoniale de cent soixante-cinq terrawattheures (165 TWh).

3030

Par contre, le promoteur justifie en partie son projet par les besoins internes du Québec au-delà de l'an 2020.

3035 Pourrions-nous voir un tableau de l'évolution des surplus en énergie et en puissance d'Hydro-Québec Production entre aujourd'hui et 2020, avec et sans le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, Henri-Paul, est-ce que tu peux nous identifier les tableaux, s'il vous plaît.

3045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pendant qu'on cherche, une question que je me pose depuis un certain temps, le complexe de Churchill qui est opéré par Hydro-Québec actuellement, sa production moyenne, c'est combien de terrawattheures exactement?

3050

PAR M. BENOÎT GAGNON:

On va regarder dans le rapport annuel, là, il y a un tableau à la fin.

3055

Alain Bourbeau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Bourbeau.

3060

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Alors la production en mégawatts, là, si on parle de cinq mille quatre cent vingt-huit mégawatts (5428 MW), c'est la puissance. En énergie, j'ai pas les données en énergie, je les ai en puissance.

3065

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait intéressant d'avoir la production moyenne en énergie de ce complexe-là.

3070

PAR M. BENOÎT GAGNON:

On va trouver l'information et la fournir.

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3080

Alors on pourrait peut-être passer, monsieur le Président, en attendant, pendant qu'on recherche les fichiers...

PAR LE PRÉSIDENT:

3085

Monsieur Boisclair.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3090

Oui. J'aimerais qu'Hydro-Québec fournisse un tableau des apports d'eau – c'est un autre tableau, excusez-moi – les apports d'eau dans les réservoirs et la demande d'énergie au Québec selon le mois de l'année.

3095

Donc à quel mois de l'année le débit des rivières fournit-il le plus de terrawattheures aux réservoirs, et quelle est la consommation québécoise de ce même mois.

Également à quel mois de l'année Hydro-Québec a-t-elle l'apport d'eau le plus faible aux réservoirs, alors quelle est la consommation québécoise de ce même mois.

3100

C'est pour illustrer un petit peu le fait que ça prend des réservoirs alors que l'énergie n'est pas toujours amenée aux réservoirs au moment où on a beaucoup de consommation. Il y a un stockage qu'on utilise au Québec.

3105

J'aimerais ça qu'Hydro-Québec nous montre ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110

La question peut-être complexe parce qu'il y a différentes régions hydrologiques au Québec et les crues surviennent pas, c'est au moment des crues que les réservoirs se remplissent, les crues surviennent pas au même moment si on est en Outaouais ou sur la Côte-Nord par exemple.

3115

Mais je vais laisser monsieur Gagnon aller sur la question, mais la question m'apparaît peut-être assez complexe.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3120

En fait, j'aimerais qu'on reprecise la question, s'il vous plaît, j'ai été dérangé par un papier qu'on m'amenait, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez y aller.

3125 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

D'accord. Alors j'aimerais voir un tableau des apports d'eau dans les réservoirs et la demande d'énergie au Québec selon le mois de l'année.

3130 Donc par exemple, à quel mois de l'année le débit des rivières fournit-il le plus de terrawattheures aux réservoirs et quelle est la consommation québécoise de ce même mois.

Et à quel mois de l'année Hydro-Québec a-t-elle l'apport d'eau le plus faible aux réservoirs, en terrawattheures, et quelle est la consommation québécoise dans ce même mois.

3135

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors est-ce que cette information...

3140 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Je pourrais vous nommer des mois, février peut-être.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

C'est complexe, on va voir avec monsieur Gagnon si l'information existe de façon synthétique.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3150

En fait, règle générale, au Québec, les apports d'eau dans les réservoirs sont plus faibles au mois de mars, là, pendant les crues d'hiver, puisqu'on vide les réservoirs pendant l'automne et l'hiver pour la production énergétique et les crues de printemps, avec la fonte de neiges et les pluies de printemps donc font réaugmenter les apports dans la plupart des bassins versants.

3155

L'information demandée, là, par monsieur Boisclair, c'est une information excessivement complexe à obtenir, là, et qui varie d'un mois à l'autre, d'une journée à l'autre, donc c'est pas une information qu'Hydro-Québec rendra publique.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, si on va dans le détail. Mais règle générale, bon, je me souviens, dans l'Outaouais, de mémoire, l'étiage de juillet a tendance à être plus important que l'étiage de janvier.

3165

Sur la Côte-Nord, l'étiage de janvier a tendance, donc les basses eaux ont tendance à être plus importantes en janvier qu'en juillet, c'est plus humide sur la Côte-Nord l'été.

Alors ça devient effectivement complexe à réussir à dire, bien, c'est tel mois, tel mois, parce que ça varie d'une région à l'autre.

3170

Mais c'est quoi vous aimeriez avoir, pour essayer de voir si on serait capable de faire un tableau synthèse.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3175

Bien en fait, j'aimerais savoir si le promoteur reconnaît qu'en hiver, les apports d'eau aux réservoirs sont bien inférieurs à la consommation d'énergie du Québec, alors qu'au printemps, les apports d'eau dans les réservoirs sont bien supérieurs à la consommation du Québec.

3180

Donc en quelque sorte, il faudrait stocker l'eau pour une consommation plusieurs mois plus tard. Donc on emmagasine de l'eau au printemps pour la consommer l'hiver suivant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Bon, on se comprend, dans les très grands réservoirs, par exemple à la Baie-James,, les réservoirs de La Grande, par exemple, ça peut stocker de l'eau en fonction des turbines, en fonction de vos utilisations normales, pendant combien de temps le réservoir est plein.

3190

Vous avez un mode de gestion normal, disons qu'il arrête de pleuvoir, pendant combien de temps vous pourriez turbiner par exemple, on sait que c'est un très grand complexe, au-delà de dix mille mégawatts (10 000 MW), monsieur Gagnon, par exemple.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3195

En fait, je pense qu'on va reprendre le problème d'une manière un peu plus générale.

3200

Le parc de production hydroélectrique d'Hydro-Québec est conçu de manière, bon, à répondre à une pointe importante de puissance et d'énergie pendant la période hivernale, quand il fait froid, donc c'est normal qu'on stocke de l'eau dans les réservoirs, là, c'est le but et c'est le principe des réservoirs d'Hydro-Québec.

3205

On pourrait définir principalement trois (3) types d'ouvrages hydroélectriques, là. Il y a les centrales au fil de l'eau; donc une centrale au fil de l'eau est construite sur une rivière et la centrale doit turbiner toute l'eau qu'elle passe, qui passe puisqu'il y a pas de réservoir ou de bief en amont pour retenir l'eau. Donc l'eau arrive, on la turbine, on produit de l'énergie.

Il y a des centrales qui sont construites sur des réservoirs annuels, donc à chaque année, pendant l'hiver, on baisse le niveau des réservoirs à un niveau minimum, et on stocke l'eau de la crue suivante, du printemps suivant, on rétablit le niveau du réservoir l'été, et ainsi de suite d'une

3210 année à l'autre. Donc on stocke une année à la fois pour l'année suivante. Ça, c'est le principe des réservoirs annuels.

Hydro-Québec possède aussi des réservoirs qu'on appelle pluriannuels, comme par exemple le réservoir Caniapiscau, Manic-5, le réservoir Gouin en sont des exemples, donc c'est
3215 des vastes réservoirs qui sont situés souvent à la tête des complexes, et qui peuvent stocker de l'eau sur plusieurs années.

Donc ce réservoir-là peut fluctuer dans des variations de niveaux minimum et maximum de manière différente d'un réservoir annuel, et ces réservoirs-là sont là pour stocker sur plusieurs
3220 années à l'avance.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ils peuvent, autrement dit, entreposer une crue sur deux (2) ou trois (3) années de
3225 crues virtuellement.

Si on prend les Grands-Lacs par exemple, on voit, le complexe est immense, ça peut être encore plus important. Les Grands-Lacs peuvent être affectés par par exemple une période de sécheresse quatre-cinq (4-5) ans plus tard, ils peuvent en être encore affectés tellement qu'ils
3230 sont énormes, là.

Alors c'est pour ça que la question peut être difficile, effectivement, à répondre, au-delà de grands principes. L'hiver, il fait plus froid, on consomme de l'électricité, malgré le fait qu'il ne pleuve pas. Donc c'est comme ça qu'on peut aborder le problème.

3235 Mais si vous voulez de l'information un peu plus détaillée, bien c'est ça, il faudrait être relativement précis dans votre demande, pour être capable de la diriger à Hydro-Québec.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3240 Bien, je pense que la question initiale que j'ai demandée, le tableau, s'ils fournissaient ça, je pourrais difficilement être plus précis que ça.

Mais peut-être pendant que monsieur Dionne cherche toujours son tableau...

3245

PAR M. BENOÎT GAGNON:

On a trouvé les cartes, on les a trouvées.

3250 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

OK. Parce que j'aurais aimé comparer, que Hydro-Québec compare avec les apports éoliens de l'hiver versus l'été, et la courbe de la demande.

3255 Donc par exemple, la densité de l'air l'hiver, de quelle façon ça influence la puissance éolienne et la force des vents aussi, en lien avec, tout ça encore en général, avec la consommation de l'énergie. Je sais pas si ma question est...

PAR LE PRÉSIDENT:

3260

Monsieur Gagnon, bien ça par exemple, on sait de manière générale, comme monsieur Gagnon l'a expliqué, il pleut pas ou rarement, donc Hydro utilise ses réserves dans ses réservoirs pour faire marcher les centrales. Donc ça c'est un acquis, c'est ça les réservoirs par rapport aux centrales au fil de l'eau.

3265

On sait que sur la Côte-Nord, comme j'ai mentionné tout à l'heure, donc si l'étiage est très bas, parce qu'il fait très froid, il y a pas d'eau qui coule, donc une centrale au fil de l'eau située sur la Côte-Nord, donc ça veut dire qu'elle produit à peu près rien en électricité au mois de janvier, disons.

3270

Maintenant, du côté de l'énergie éolienne, je sais pas si vous autres, de votre côté, vous avez des patrons moyens qui nous donnent quelle est l'énergie éolienne qu'on peut avoir, ou une source d'information qu'on pourrait aller consulter, concernant l'énergie éolienne, qui pourrait satisfaire la demande de monsieur Boisclair.

3275

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Henri-Paul Dionne.

3280 **PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

Alors monsieur le Président, pour répondre à la question sur la filière éolienne, vous savez que c'est le distributeur qui est responsable de cette filière-là, et on peut retrouver – et le distributeur est redevant à la Régie d'énergie sur toutes les questions de cette filière-là – et on peut retrouver, sur le site de la Régie d'énergie une étude qui s'appelle "L'étude de balisage de la filière éolienne".

3285

C'est une étude qui fait état de toute la problématique reliée à la filière éolienne, tant qu'à son équilibrage, sa conception, justement des questions que monsieur Boisclair a posées; cette étude-là est sur le site de la Régie et elle fait état de tous les défis que la filière doit relever pour être très bien intégrée au réseau d'Hydro-Québec.

3290

Donc là, on retrouve beaucoup d'éléments.

3295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au-delà de ça, est-ce qu'on a de l'information quelque part qui montre, là, un peu comme monsieur Boisclair l'a dit, quelles sont les tendances de fiabilité et de force du vent l'hiver par rapport par exemple à l'été, c'est un peu le sens de votre question.

3300

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Ce serait plus au niveau de la ponction dans les réservoirs. Est-ce qu'en augmentant la quantité d'éolien versus augmenter la quantité d'hydroélectricité, dans quel cas on va faire une plus grande ponction des réservoirs, donc avoir besoin, au fur et à mesure que notre consommation augmente, de toujours plus grands réservoirs.

3305

Est-ce que c'est en développant plus l'hydroélectricité ou en développant plus d'éolien.

3310 **PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

Je ne peux que répéter ce que je vous ai dit, c'est que ces discussions-là sont analysées par la Régie de l'énergie et les informations sur cette filière-là est déposée à la Régie de l'énergie, et toutes ces discussions-là sont dans un document qui s'appelle le balisage, qui fait état de toute cette problématique-là.

3315

Et même plus, elle fait état des problématiques, par exemple qu'est-ce qui se passe dans d'autre pays par exemple, et c'est un très bon document pour vous permettre justement de répondre à certaines questions sur cette filière-là.

3320

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3325

Monsieur Boisclair.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Bien, est-ce que ce document-là va être déposé.

3330

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous donner la référence exacte. S'il est disponible déjà sur le site de la Régie, nous allons donner le lien, là.

3335

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

C'est déjà disponible sur le site, mais on peut trouver la référence.

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que s'il est déjà un document sur un site gouvernemental, ce qu'on fait, pour éviter la gestion du papier, nous de notre côté, parce que si on en refait le lien Internet, c'est-à-dire qu'on fait comme doubler, mais on peut demander le lien exact.

3345

Nous, on va le rendre disponible dans nos centres de documentation, pour que les gens puissent le consulter.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3350

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355

Ça vous va? Ça va?

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3360

Alors il y a deux (2) graphiques que je vais vous présenter, puis on verra si ça satisfait la Commission.

Donc c'est un graphique qui fait état du bilan du producteur en énergie, donc on retrouve ici l'axe de l'énergie et ainsi avec les années, de 2008 jusqu'à 2021, et on retrouve nos différents équipements qu'on a actuellement à Hydro-Québec Production.

3365

On voit en jaune ici que ce sont déjà nos ressources actuelles. En plus de ces ressources-là, c'est notre parc actuel, et en plus, nous avons indiqué évidemment les dernières mises en service qui ont été mises dans nos projets, on parle des projets tels que Mercier, Péribonka, on parle des projets Chute Allard et Rapide-des-Coeurs qui sont mis en service présentement. Et dans les prochaines années, on va avoir le projet de la dérivation Rupert, le projet d'Eastmain-1A, la centrale de La Sarcelle.

3370

Et au-dessus de tous ces équipements-là, il arrive le complexe la Romaine, avec son huit terrawattheures (8 TWh). Donc on voit l'évolution de notre parc en termes d'énergie.

3375

J'ai indiqué ici ce qu'on a comme engagement. Donc ce qu'on a comme engagement actuellement, par contrat, c'est-à-dire dont c'est vraiment des contrats signés, ça comprend

évidemment le contrat patrimonial et ça comprend aussi l'appel d'offres, le premier appel d'offres du distributeur de six cents mégawatts (600 MW) qu'on s'est engagé à livrer au distributeur.

3380

Suite à ça on a présenté une autre ligne qui est la marge de manoeuvre. Cette marge de manoeuvre là, c'est une marge de manoeuvre qui est évaluée à environ de l'ordre de quinze terrawattheures (15 TWh), qui nous paraît une marge qui est pour notre saine gestion des stocks.

3385

C'est-à-dire qu'en cas de faible hydraulicité, évidemment il faut avoir les stocks pour répondre à nos engagements, on fait face à nos engagements avec deux (2) éléments, avec évidemment une saine gestion des stocks et avec une marge de manoeuvre d'environ quinze terrawattheures (15 TWh), c'est-à-dire que ce sont des équipements qui ne sont pas pour des engagements fermes, mais qui viennent, si jamais il arriverait de faibles hydraulicités, de permettre de remplir nos réservoirs assez rapidement.

3390

Par exemple, les écarts types de pluie donnent environ, sur une année par exemple, on pourrait avoir des pluies, une faible précipitation qui pourrait nous amener à avoir environ vingt terrawattheures (20 TWh) de moins, par exemple. L'écart type est environ de vingt terrawattheures (20 TWh).

3395

Donc si jamais on a une faible hydraulicité, bien on peut, avec la marge de manoeuvre, refaire nos stocks rapidement. Et si on a une forte hydraulicité, bien évidemment, cette marge de manoeuvre là nous permet de l'exporter sur les marchés externes.

3400

Donc tout ce qui est pas engagé à ce moment-là s'en va sur les marchés externes, et on répond à nos engagements. Ça, c'est pour le bilan en énergie.

3405

Bon, on peut passer au bilan en puissance, aussi. Donc le bilan en puissance, on retrouve le même type de graphique, avec ici la puissance totale du parc selon les années. On retrouve évidemment nos engagements, évidemment avec la mise en service des centrales récentes et les futures, et ainsi avec la mise en service du complexe de la Romaine. Et la ligne en rouge représente nos engagements en puissance.

3410

L'augmentation ici vient du fait qu'on est obligé d'assurer un service d'équilibrage pour la filière éolienne. Donc ça, c'est la marge de manoeuvre que nous avons en puissance pour répondre à la demande soit interne et répondre aussi à la demande des marchés à l'externe.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

C'est ce que vous appelez la marge de manoeuvre.

3420

En passant, monsieur Boisclair, je fais une petite parenthèse, sur l'énergie éolienne, je me souviens que sur le site Internet du MRNF, du ministère des Ressources naturelles, il y avait un site qui traite de l'énergie éolienne, je me souviens qu'il y avait des cartes macros, je crois que

c'était fait par Hélimax, est-ce que ça se peut, qui montraient la répartition du vent. Il y a d'autres données, sur ce site Internet là qui peuvent peut-être agréger l'information que vous cherchez, c'est-à-dire la réunir.

3425 Parce qu'on sait que par exemple, il peut venter différemment d'une région à l'autre, mais pas seulement d'une région à l'autre mais les proportions de vent peuvent changer d'une saison à l'autre.

3430 Sans tomber dans le détail, on sait que par exemple, l'hiver, il y a tendance à y avoir un anticyclone à la Baie-James alors que l'été, ça a tendance à être plutôt une dépression, ça fait que les vents changent beaucoup d'une région à l'autre, d'une saison à l'autre.

3435 Ça fait que c'est pour ça que c'est difficile d'avoir un seul chiffre pour le Québec, ça apparaît une question complexe, mais je crois qu'il y a de l'information qui peut être intéressante sur le site du MRNF.

 Monsieur Sassi, peut-être confirmer.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

3440 Oui, effectivement, là, je pourrais vérifier et fournir le lien du site. Et puis on pourra le déposer, là, sous forme référence.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Et d'indiquer les liens Internet. Parce que si c'est déjà sur le site du MRNF, ce qu'on va essayer de faire, c'est d'éviter le dépôt en double de documents dans les centres de consultation, mais indiquer sur notre site Internet qu'il y a des éléments sur le site du ministère des Ressources naturelles qui peuvent être consultés sur l'énergie éolienne.

3450

PAR M. TAOUFIK SASSI:

 Effectivement.

3455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Vous nous donnerez l'information. Je vous remercie.

 Oui, monsieur Boisclair.

3460

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3465 Donc si on pense à une des raisons d'être du projet qui est invoquée par le promoteur, de répondre à la demande à partir de 2020, lors d'anciennes consultations, devant d'autres bureaux d'audiences publiques et autres, Hydro-Québec a déjà justifié des projets en disant, l'augmentation de la demande locale, alors qu'il y a pas, Hydro-Québec Production n'est pas tenue de livrer ses kilowattheures à Hydro-Québec Distribution.

3470 Alors est-ce qu'Hydro-Québec Production, s'ils offrent des kilowattheures, répondent à des appels d'offres, est-ce qu'ils devraient pas offrir d'abord les kilowattheures des projets qu'ils ont déjà promis ou déjà annoncés qui étaient justifiés à cause de l'augmentation de la demande.

3475 Donc par exemple Eastmain-1A Rupert a été construit avant le complexe de la Romaine, Péribonka aussi, Rapide-des-Coeurs, Chute Allard, etc.

Parce que ce qu'on peut lire dans les présentations d'Hydro-Québec, c'est qu'en 2020, c'est la Romaine sinon on va manquer d'électricité.

3480 Donc j'aimerais ça entendre le promoteur là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

3485 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Henri-Paul.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3490 Oui, alors je vais présenter un autre acétate. Alors j'aimerais faire ici une différence entre l'énergie et la puissance. Ça ici, c'est le graphique en puissance du bilan du producteur.

3495 Si on le rajoute à notre engagement de base que je vous ai présenté ici la première fois, si on rajoute les besoins du distributeur qui prévoit, dans son plan d'approvisionnement, parce que le distributeur a déposé un plan d'approvisionnement qui montre des besoins additionnels en puissance, c'est-à-dire qu'il a besoin d'énergie mais d'énergie en hiver, donc à ce moment-là, quand on a besoin d'énergie en hiver, il faut avoir plus de groupes turbines-alternateurs pour être capable de répondre à la demande. C'est ça qu'on appelle de la puissance.

3500 Et le distributeur prévoit, dès les années 2008-2009, un déficit de puissance sur son réseau, et il a déjà annoncé qu'il irait en appels d'offres pour combler ses besoins.

3505 Et nous, ce qu'on a fait, étant donné qu'avec le projet Romaine, donc on a un projet qui est quand même assez rentable, à un bon coût, on pense être capable d'aller chercher quand même, même si on n'est pas obligé, on va certainement soumissionner sur ces appels d'offres là, et si on met la demande – bon alors, le graphique est toujours bon – ici on retrouve les besoins supplémentaires que le distributeur a et que si c'est nous autres qui alimentons ces besoins-là, donc on voit que la courbe montre que le complexe Romaine est nécessaire.

3510 Dans son plan d'approvisionnement, évidemment le distributeur arrête jusqu'en 2017. Nous, on a prolongé la courbe un peu, à titre indicatif, là, avec même un taux d'augmentation de demande un peu moins, là, c'est juste à titre indicatif pour montrer quand même que le besoin de puissance du distributeur est là, et qu'on a besoin de ces équipements-là, tels que Romaine, pour 3515 répondre au besoin de puissance, ainsi que les autres équipements.

En ce qui a trait à l'énergie, les besoins en énergie sont plus tard dans le temps. Ici, on voit, je vous ai mentionné que les besoins en puissance se faisaient sentir dès l'horizon 2009-2010, en énergie, ces besoins sont plus vers les années 2017-2020, ce qui laisse un certain 3520 temps.

Alors c'est ça, la courbe ici. Donc en puissance, on voyait les besoins dès 2009-2010, et du côté de l'énergie, les besoins sont requis vers les années 2016-2017.

3525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous va, monsieur Boisclair?

3530 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Est-ce qu'il pourrait juste brièvement expliquer, je pense que 2010 à 2012, c'est la réfection de la centrale Gentilly-2, mais ensuite, après 2013, pourquoi "Ressources actuelles", en jaune, chute tranquillement pas vite, là.

3535 **PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

Vous parlez de cette baisse-là ici, là?

3540 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Oui, oui.

3545 **PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

C'est dû à des contrats de puissance interruptible qu'on ne prévoit pas renouveler, étant donné qu'évidemment, on a déjà de la puissance, une marge en puissance assez intéressante,

donc les contrats de puissance interruptible qui viennent à échéance vers les années 2015-2016, présentement, ne seront pas renouvelés, on n'a pas l'intention de les renouveler. Ce qui fait, à ce moment-là, ça diminue notre offre, et c'est pour ça que la courbe baisse.

3550

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va?

3555

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Oui. Est-ce que j'ai droit à une autre question, juste pour savoir?

PAR LE PRÉSIDENT:

3560

Une courte question, s'il vous plaît.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3565

Une courte question. Ah bien, c'est une petite question naïve, je voulais savoir comment ça se fait que Manic-4 n'a jamais été construit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3570

Monsieur Gagnon, Manic-4 n'existe pas pourquoi.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3575

Traditionnellement, Hydro-Québec, on numérote nos centrales en fonction des chutes qu'on observe à partir de l'embouchure vers l'amont, donc on a aménagé à Manic-2, à Manic-3 et à Manic-5, et puis il y a une chute intermédiaire entre les deux qui a pas été aménagée, tout simplement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3580

Mais il y a une chute néanmoins. Ça va.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3585

Merci.

3590

GAÉTAN CASSIVY

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Gaétan Cassivy. Rebonjour.

3595

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

On va essayer d'être assez précis et rapide. Je vous ai parlé un peu de mes inquiétudes que j'avais cet après-midi du côté de mon entreprise, là je vas vous parler un peu plus des inquiétudes que j'ai du côté de mes loisirs, c'est-à-dire chasse et pêche.

3600

Côté de la pêche, j'aimerais demander si on peut me dire le débit qu'il y a dans la rivière Romaine actuellement entre le 20 juin et le 15 juillet, par rapport à ce qu'il va être dans les prochaines, un coup que – pendant le remplissage des bassins et ensuite, quand le turbinage va se faire, surtout pour cette période du 20 juin au 15 juillet, parce que...

3605

PAR LE PRÉSIDENT:

20 juin au 15 juillet.

3610

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Oui, parce que c'est ma période de préférence de pêche.

3615

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, votre période intensive de pêche.

Monsieur Gagnon.

3620

PAR M. BENOÎT GAGNON:

En fait, oui, on pourrait fournir, bon, le débit varie d'une année à l'autre et d'une semaine à l'autre, mais on pourrait fournir un débit moyen pour cette période-là. Donc ma collègue Catherine est en train de vérifier l'information...

3625

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on comprend que c'est un débit moyen.

3630

PAR M. BENOÎT GAGNON:

... pour les trois (3) périodes demandées.

3635 À quelle hauteur sur la rivière vous voulez le débit, à quel kilométrage, là, quelle chute?

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3640 Ça doit être à peu près à cent cinquante mètres (150 m) de l'embouchure, où c'est que mes activités de pêche sportive se concentrent, là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3645 OK, en bas du pont.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Oui. Vraiment juste en haut du premier premier rapide, là, vraiment l'embouchure.

3650 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

3655 Pendant que les gens d'Hydro-Québec cherchent, j'aimerais savoir, il nous reste deux (2) participants, outre monsieur Gaétan Cassivy, il nous reste monsieur Jean Cassivy et Carl Bélanger, sont-ils dans la salle? OK, vous êtes dans la salle.

3660 C'est pour simplement indiquer, après monsieur Cassivy ici, nous allons faire une petite pause d'une dizaine de minutes et nous allons reprendre. Parce que si les personnes avaient quitté on aurait continué mais on va faire une petite pause après vous.

3665 Bien, on peut aussi bien faire la pause tout de suite, dix (10) minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3670

**REPRISE DE LA SÉANCE
GAÉTAN CASSIVY (SUITE)**

PAR LE PRÉSIDENT:

3675

Oui, madame Brouillard.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

3680

Monsieur le Président, malheureusement j'ai pas ces graphiques-là pour la zone de l'embouchure, ça c'est des graphiques au PK 52. Ce que je vais faire, c'est que je vais ajouter les débits à ceux qu'on est capable de lire sur ce graphique-là, et il va obtenir l'information sur l'embouchure.

3685

Alors c'est un graphique, ici on voit que c'est les débits et ici, on voit que c'est la période de l'année, alors le 1^{er} janvier est ici et la fin de l'année est là.

3690

Il y a beaucoup de courbes, mais j'attirerais votre attention sur les courbes en bleu, qui sont des courbes moyennes. Alors la courbe en bleu pleine constitue les débits naturels. Alors on voit, là, que l'hiver, les débits sont faibles, qu'il y a la crue de printemps et puis ça redescend à l'automne.

3695

Et puis la ligne en bleu, en bleu toujours mais tiretée, ça se trouve à être les débits futurs. Alors on voit qu'on accumule la crue et que les débits sont supérieurs en hiver.

3700

Mais la préoccupation de monsieur est particulièrement du 20 juin au 15 juillet, alors en condition naturelle, à l'embouchure, bien, si on commence par lire les données sur ce graphique-là, on lit que le débit varie de six cents (600 m³/s) à trois cent cinquante mètres cubes (350 m³/s), du 20 juin au 15 juillet toujours, et si on veut avoir ces mêmes données-là à l'embouchure, il faut rajouter de trente (30 m³/s) à cinquante mètres cubes (50 m³/s). Donc de six cent trente-six cent cinquante (630 m³/s-650 m³/s) à trois cent quatre-vingts-quatre cents mètres cubes (380 m³/s-400 m³/s).

3705

En condition future, on va retrouver, ça c'est les données du PK 52, de cinq cents (500 m³/s) à trois cent cinquante (350 m³/s), auquel il faut rajouter aussi de trente (30 m³/s) à cinquante mètres cubes (50 m³/s) pour avoir les valeurs à l'embouchure.

3710

Si maintenant je parle du remplissage de Romaine-2, les débits que vous allez retrouver entre le 20 juin et le 15 juillet, pour la période fin juillet, on va retrouver cent quarante mètres cubes (140 m³/s) au PK 52, auquel encore on va rajouter trente (30 m³/s) à cinquante mètres cubes (50 m³/s) pour se rendre à l'embouchure, et pour le début juillet, cent soixante-dix mètres cubes (170 m³/s), auquel on rajoute toujours le même trente (30 m³/s) à cinquante mètres cubes (50 m³/s).

Est-ce que ça répond à la question?

3715

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Cassivy.

3720

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Oui, ça répond à ma question.

3725

Et astheure que vous avez ces chiffres-là, est-ce que je peux avoir une certitude, tout dépendamment si vous avez fait une étude là-dessus, parce que je veux bien qu'on se situe, là, la zone de pêche sportive qui est utilisée par moi et puis par plusieurs autres pêcheurs, c'est une zone qui est facile d'accès, et puis elle est située vraiment à l'embouchure de la rivière.

3730

Quelqu'un qui va là, il a pas besoin de canot, il arrive là, il pêche de sur le bord s'il veut. Et puis les places sont quand même assez limitées.

3735

Ça fait qu'Hydro-Québec a tu fait une étude pour savoir, pour être sûr que le niveau d'eau qu'on a vu là allait être suffisant pour qu'il reste du saumon dans les pools qui existent dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

3740

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, Michel Bérubé.

3745

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Oui, monsieur le Président, c'est un peu la même inquiétude qu'un autre intervenant par rapport aux habitudes de pêche hier.

3750

C'est-à-dire ce qu'on mentionne dans l'étude d'impact, c'est que les débits effectivement changeant par rapport aux situations actuelles, le saumon n'aura pas le même comportement et risque de monter un peu plus tôt.

3755

Par exemple, vous, vous pêchez directement à l'embouchure, vous pouvez vous attendre à ce que probablement, les saumons où vous pêchez montent un petit peu plus tôt dans les fosses, et restent moins longtemps, et probablement vont migrer vers l'amont plus rapidement.

3760 Alors vos habitudes de pêche vont certainement changer, parce que le saumon n'aura pas – comme tout pêcheur à saumon, vous savez effectivement très bien que le comportement puis les mouvements du saumon dépendant des débits, et comment une fosse doit être pêchée dépend des débits également, alors il va falloir effectivement qu'il y ait un ajustement et en fait, l'habileté des pêcheurs va être un petit peu mise à l'épreuve pour retrouver des habitudes dans certaines dates, certaines conditions de débit, etc.

3765 Il va y avoir une période d'adaptation, parce qu'effectivement, les conditions de débit vont changer.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3770 OK. Ce qui veut dire que concrètement, je perds des jours de pêche.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3775 Ce que ça veut dire, c'est que vous allez pouvoir toujours pêcher et vous allez avoir, dépendamment de où vous allez, à quelle période, avoir un bon succès ou un moins bon succès. Mais vous perdrez pas de jours de pêche.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3780 Bien, je perdrai pas de journées de pêche, c'est sûr que je peux aller pêcher dans le ruisseau ici en face, là, mais je vas pêcher dans le vide.

3785 Moi, je veux savoir si vraiment, selon les études que vous avez faites, si vous êtes sûrs que les niveaux d'eau vont être suffisants pendant les périodes de pêche et pendant le temps qu'on a le droit de pêcher, qui commence au début juin.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Certainement.

3790 **PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

3795 Mais si vous me dites que ça va vraiment plus tôt et puis que j'arrive au début juin et puis que le saumon, il est déjà tout monté, même que je passerais mes journées à pêcher là, et puis que j'aurais tous les jours de la semaine, ça me donnera rien.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Monsieur le Président, les conditions de pêche, en termes de jours de pêche, vont rester les mêmes et donc, on prévoit pas, là, de raccourcissement de la période de pêche.

3800 Comme j'ai dit, les meilleurs sites de pêche vont rester, les meilleurs sites de pêche, les mêmes sites. Maintenant, le temps passé ou la concentration de saumon dans chacun des pools pourra pas être exactement la même chose à la même période qu'actuellement, ce qui est tout à fait normal, parce que ça dépend des débits.

3805 Donc la pêche va être, qualitativement, se pratiquer un peu différemment, mais la période de pêche va être maintenue.

PAR LE PRÉSIDENT:

3810 Ça va, monsieur Cassivy?

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3815 Oui. Il y a tu des mesures compensatoires ou ça va être seulement aux pêcheurs à s'adapter.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3820 Il y a pas de mesures compensatoires pour la pêche en tant que telle. Par contre, on a mentionné un programme de mise en valeur du saumon extrêmement important, de vingt millions de dollars (20 M \$) sur une vingtaine d'années, avec beaucoup d'aspects reliés à ce programme-là, dont la participation des pêcheurs, des pêcheurs minganois et des Innus, et également la participation, évidemment, des autorités.

3825 Donc les pêcheurs vont être au fait de ce qui se passe dans la rivière, de tous les résultats du suivi qui vont être présentés annuellement à l'association, vont pouvoir également décider de beaucoup de choses à l'intérieur de ce forum-là.

3830 Ce qu'on offre, en fait, c'est une tribune, une table de concertation pour l'utilisation de la rivière. En ce moment, c'est une rivière qui est effectivement utilisée, il y a pas vraiment, c'est une rivière ouverte, donc c'est assez – c'est sûr que maintenant, avec la possibilité que tous les utilisateurs puissent s'asseoir à la même table, discuter et qu'en plus, Hydro-Québec fournisse à la fois le financement pour cette activité-là et toutes les études et les suivis, il va y avoir beaucoup d'informations.

3835 Donc il va y avoir également un suivi de la pêche qui va être fait, donc vous allez être au courant d'à peu près tout sur le saumon, pendant très longtemps. Alors je pense que ça fait partie des mesures, en tout cas, qui peuvent faciliter votre vie de pêcheur, vous allez être certainement extrêmement bien renseigné sur le saumon pendant ces vingt (20) années-là, je
3840 dirais certainement plus qu'aujourd'hui.

3845 Donc on va avoir énormément de données et en plus, vos opinions vont être constamment prises en compte, et c'est cet organisme-là, qui est un organisme indépendant, pour lequel Hydro-Québec va simplement être un membre tripartite, probablement, et c'est un organisme indépendant qui va prendre ses décisions par rapport à la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

3850 Ça vous va?

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Bien, ça me va, oui puis non, parce que ça me pose d'autres craintes.

3855 La seule autre chose qu'il pourrait me répondre, vous allez pouvoir me répondre par oui ou par non, est-ce que dans les années futures, l'accès va toujours rester libre à la rivière, comme il est aujourd'hui.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3860 Ça, c'est la question de la réglementation puis des droits de pêche, effectivement ça relève du ministère et non pas d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3865 Mais du côté d'Hydro, ce qu'on comprend, c'est qu'il n'y aura pas de contraintes qui émaneraient de la production hydroélectrique en tant que telle, là.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3870 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875 C'est dans le sens de la question de monsieur Cassivy, Hydro ne posera pas de contraintes d'accessibilité à la rivière.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3880 Contraintes, ou avec soit n'importe quelle entente qu'il signe avec n'importe qui pour cette rivière-là, que ça empêchera pas les droits des citoyens aujourd'hui, comme c'est, d'être un accès libre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3885

Nonobstant la réglementation du ministère des Ressources naturelles, on se comprend, c'est ça qu'on doit comprendre.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3890

Hydro-Québec ne peut pas changer la réglementation.

Mais s'il y a, en ce qui concerne les prélèvements, s'il y a des décisions qui sont prises, elles vont être, à l'effet de limiter par exemple un peu plus les prélèvements, elles vont être prises à l'intérieur de cette table de concertation là, donc c'est les citoyens eux-mêmes et les utilisateurs qui auront leur mot à dire là-dessus.

3895

Évidemment, tout à l'heure on a mentionné évidemment le gestionnaire de la ressource, c'est lui qui décide, mais il va y avoir beaucoup d'informations disponibles au gestionnaire de la ressource, et également une table de concertation pour informer les utilisateurs de ça.

3900

Maintenant, je pense qu'Hydro-Québec peut pas dire plus là-dessus.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3905

OK, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

3910

Très bien.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Permettez-moi s'il vous plaît, si possible. C'est juste pour voir aussi, advenant s'il y aurait des possibilités soit qu'elle devienne comme la rivière Mingan, qui est propriété, en tout cas une entente avec les Autochtones ou que ça devienne une ZEC, ça...

3915

PAR LE PRÉSIDENT:

3920

C'est une préoccupation que vous avez, autrement dit.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Oui.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 Écoutez, vous pourrez en faire part à la Commission dans un mémoire, et la Commission peut émettre des avis sur bien des questions, alors vous pouvez être assuré que nous, on va regarder vos préoccupations.

Ça vous va?

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3935 Une dernière question...

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 Allez-y.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3945 ... c'est côté, astheure que je vous ai parlé de mes loisirs, je vous ai parlé de la pêche, la chasse.

Côté chasse, pendant les travaux qui vont se situer sur le long de la rivière Romaine, il va tu y avoir des restrictions pour les utilisateurs qui sont depuis plusieurs années sur le littoral de cette rivière-là et qui sont situés proche d'où c'est que vont être les aménagements d'Hydro-Québec et que les travaux vont se faire. Il va tu y avoir des contraintes.

3950

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3960 Les contraintes liées à la chasse seront localisées sur les emplacements précis des chantiers d'Hydro-Québec, donc sur les aires de campement, sur les aires de chantier, sur les zones qui seront déboisées éventuellement, et par la suite bien sûr sur les zones qui seront mises en eau. Donc c'est très local.

Donc les chasseurs qui utilisent déjà un vaste territoire de chasse, là, de part et d'autre de la rivière, pourront continuer leurs activités.

3965 Et puis mentionnons, là, que l'ouverture du territoire par la route, et les différentes petites bretelles d'accès qu'Hydro-Québec doit aménager pour accéder à des bancs d'emprunt par exemple, permettront un accès plus facile à un territoire plus nordique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3970

Vous avez aussi mentionné qu'il y aurait un programme d'information, en fonction de la localisation des travaux, d'une année à l'autre.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3975

Oui, avec une relation avec le milieu, Hydro-Québec va fournir aux associations de chasseurs et de pêcheurs une information fréquente sur l'échéancier des travaux, les endroits qui seront à éviter pour des raisons de sécurité ou d'achalandage.

3980

Donc on va faire ça de manière continue, là, durant les onze (11) ans de construction du chantier.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

3985

J'en aurais eu une autre, mais on va se contenter de – merci de votre patience.

PAR LE PRÉSIDENT:

3990

Très bien, je vous remercie de votre participation.

JEAN CASSIVY

3995

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean Cassivy.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4000

On n'est pas une grosse famille, on est rien que deux! Monsieur le Président, on est juste deux ici au Havre.

PAR LE PRÉSIDENT:

4005

C'est la question que je me posais. Bonsoir monsieur.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4010

Je vous regarde depuis une couple de jours, je pense que vous avez beaucoup d'ouvrage devant vous, et puis vous devez être un peu le pilier du système ici, à Hydro-Québec, ça fait que

vous avez beaucoup d'ouvrage devant vous, et puis je pense que vous composez assez facilement avec tout ça.

4015 On a déjà eu des rencontres avec Hydro-Québec, il y a plusieurs années, et puis on avait discuté, par exemple, la route qui allait monter au travers des barrages, et puis on avait eu une entente, quand on allait faire cette route-là, qu'on allait faire des aménagements. Ça avait pris, je pense que c'est trois (3) réunions.

4020 Mais je pense qu'il doit y avoir ça dans les procès-verbaux, je pense qu'il y avait des personnes qui étaient présentes là-dedans; je regarde un petit peu au travers de ça, et puis il y avait des personnes qui étaient présentes là-dedans quand on avait discuté de ça, parce que ça s'était pas passé dans des organisations comme ça, là.

4025 Parce qu'il y avait eu des rencontres, et puis on avait dit qu'on allait mettre un comité pour être capable de faire un développement qui allait être à l'image un petit peu du milieu, pour être capable de mettre la mise en valeur du territoire.

4030 Après ça, je pense que ça a été oublié, et puis je pense que l'Hydro-Québec a pris le papier et puis ils l'ont mis, je sais pas où, le papier, où c'est que c'est passé, mais en tout cas, je pense que dans notre région où c'est que c'est qu'on est, on a des personnes où c'est que c'est qu'elles n'auront pas besoin d'aller travailler dans le milieu, mais qui veulent avoir la beauté du territoire pour être capable de l'observer.

4035 Parce qu'on avait discuté un petit peu avec les pilotes d'hélicoptère, et puis ils nous ont dit, c'est un des plus beaux territoires qu'on a jamais vu pour être capable de faire une mise en valeur du milieu.

4040 Ça fait que bon, ça fait qu'on a dit, on devrait faire des aménagements tout le long de ça.

4045 Dans le contexte qu'on était là, ils nous avaient dit, on va mettre un comité qui va faire en sorte qu'ils vont faire l'évaluation en montant du territoire, puis qu'on allait faire belvédères, installations, et aussi où c'est qu'il y avait une belle chute, faire un beau belvédère, des tables de pique-nique et puis des choses de même. Après ça, ça avait été un petit peu oublié, ces choses-là.

4050 On est dans une région où c'est que c'est qu'on se prépare à recevoir des bateaux de croisière, du monde qui veulent aller voir leur territoire où c'est que c'est qu'ils ont attendu pendant des années pour aller voir ce territoire-là, on a du monde ici en arrière de nous autres qui sont là, on a un paquet de communautés, on a dit, bien là, ils vont ouvrir le territoire.

On espère que l'Hydro-Québec va prendre une partie de ça et puis la mettre en valeur, et puis qu'on ait quelque chose de beau en avant de nous autres, et puis qu'ils ont fait un bon ouvrage, un bon développement, et puis qu'ils vont se faire aimer du milieu et puis qu'on va en

4055 être fier de l'Hydro-Québec, quand ils vont avoir fait toutes ces installations-là. Et puis qu'on dira à notre monde, bien Hydro-Québec, c'est une bonne société.

Et elle a une responsabilité sociale envers le milieu et puis elle va nous avoir fait quelque chose qui va être à notre image et dans notre valeur et dans tout ce que c'est qu'on a respecté, 4060 qu'on les a attendus pendant des années et qu'aujourd'hui, on dira, Hydro-Québec, c'est quelque chose de bien pour nous autres.

Est-ce qu'aujourd'hui, monsieur le Président, est-ce qu'on peut espérer que ces choses-là pourraient être établies, et que les gens en sont fiers, que l'Hydro-Québec pourra nous donner 4065 quelque chose qui va être à l'image du milieu, et qu'ils vont avoir fait une pénétration dans notre territoire, et qu'ils pourront dire, aujourd'hui on a quelque chose de beau en avant de nous autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

4070 On peut adresser la question à monsieur Gagnon.

Concernant les engagements, justement vous faites allusion, ce serait à la fin des travaux, est-ce qu'Hydro-Québec va s'assurer, par exemple, que la mise en valeur du territoire serait bien faite, au bénéfice des gens qui résident dans la région. C'est le sens de votre 4075 intervention.

Monsieur Gagnon, comment allez-vous maintenir, monsieur Cassivy a mentionné un comité de développement sur la mise en valeur du territoire, qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet.

4080 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Ce que je pourrais dire, c'est que la mise en valeur d'un territoire comme celui qu'il y a au nord, dans la MRC de la Minganie, ce n'est pas seulement le fait juste de la présence d'Hydro- 4085 Québec.

Donc Hydro-Québec, c'est un joueur important parce qu'on arrive avec un projet important, mais la mise en valeur du territoire, aussi, ça demande l'implication de tous les acteurs du milieu, là, aussi bien récréotouristiques, économiques, sociaux et environnementaux. Donc ça 4090 prend une synergie, donc un dynamisme du milieu pour mettre en valeur le territoire.

Et nous, par l'ouverture du territoire par la route et l'aménagement du complexe Romaine, il y a déjà certaines mesures de mise en valeur du territoire qui seront proposées à travers les mesures d'atténuation que Louise pourrait brièvement présenter.

4095

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, plus spécifiquement par exemple, si on reprend les propos de monsieur Cassivy qui a fait allusion à des navires de croisière.

4100

Par exemple, le projet se réalise, est-ce que c'est envisageable pour Hydro-Québec de s'entendre avec des promoteurs du milieu qui voudraient par exemple offrir à des croisiéristes qui débarquent un certain nombre d'heures à Havre-Saint-Pierre d'aller visiter une centrale, par exemple.

4105

Est-ce que c'est des choses comme ça que vous avez en tête, monsieur Cassivy?

PAR M. JEAN CASSIVY:

4110

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce qu'Hydro-Québec est prête à collaborer pour assurer des horaires en fonction des croisiéristes, des choses comme ça, pour attirer les visiteurs à visiter une centrale hydroélectrique.

4115

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4120

Enfin, on ne peut pas s'engager présentement à ouvrir une centrale à la visite puisqu'on n'a pas prévu, là, que la centrale de Romaine-1 serait ouverte aux visites, présentement, justement pour des raisons d'abord de sécurité mais aussi pour des raisons de volume de visites.

4125

Mais ce à quoi par contre Hydro-Québec s'engage dans ses programmes de suivi, c'est de continuellement poursuivre ses discussions avec le milieu.

4130

Donc si avec les années, il y a des nouveaux produits touristiques qui arrivent dans la région, Hydro-Québec est toujours présent dans la région, sera toujours disponible pour écouter les suggestions de développement et de la mise en valeur du territoire.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4135

Monsieur le Président, je voudrais apporter une petite chose là-dessus. C'est que dans le temps qu'on a eu des consultations avec Hydro-Québec, ils nous avaient dit, on fera ces développements-là quand les barrages seront faits.

Est-ce qu'on va attendre quinze (15) ans après que les barrages vont être faits.

4140 Et quand on fait du développement comme ça, on sait que la machinerie est partie, et puis qu'il y a plus personne qui veut payer, et c'est à qui qui va faire les aménagements.

4145 On veut pas non plus se sauver un petit peu, on voudrait pas qu'Hydro-Québec se sauve à côté et puis qu'on se retrouve un petit peu tout seul dans le territoire pour faire des aménagements.

4150 Hydro-Québec est une bonne société d'État qui doit un petit peu s'impliquer dans le milieu et qui doit faire en sorte de se faire aimer un petit peu dans le territoire. Et on pense qu'elle doit faire un petit peu d'effort dans le milieu pour être capable d'aménager ces choses-là tout en faisant ses travaux, pour être capable de dire qu'un jour, on se retrouve avec quelque chose qui a du bon sens.

4155 Parce qu'Hydro-Québec est après un petit peu se reculer un petit peu dans le territoire pour dire, bien, on fera ça quand les barrages seront faits. Là, on est un petit peu loin, un petit peu, de l'histoire qui allait nous mener un jour pour être capable d'aller voir toutes les installations.

4160 Quand vous avez fait SM-3, je pense qu'il y a eu un petit peu d'aménagement, et puis il y a eu du monde qui a été capable de visiter ces choses-là, beaucoup avant que le territoire soit terminé.

Ça fait qu'on tombe pas dans une région où c'est que c'est qu'il y a rien, là. On tombe dans une région où c'est touristique, où c'est que c'est que vous devez vous impliquer, et puis un petit peu faire des efforts dans ce milieu-là.

4165 Et vous faites partie un petit peu de ce système-là, Hydro-Québec doit être une partie prenante de ça, pour qu'on retrouve aujourd'hui qu'on retrouve un élan nouveau qui est l'embellissement du territoire et toutes vos installations que vous allez mettre en place pour qu'on s'en fasse une richesse dans notre milieu, et puis qu'on soit partie prenante, que ce soit l'Hydro-Québec ou tout le développement touristique qui est relié à ça.

4170 Et ça, on peut pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

4175 Monsieur Cassivy, c'est ça, vous pouvez nous faire des suggestions.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4180 ... on peut pas être contraire à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez nous faire des suggestions.

4185 **PAR M. JEAN CASSIVY:**

Monsieur le Président, vous êtes conscient un petit peu de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4190

Oui, soyez sans crainte. Vous pourrez nous faire des suggestions dans un mémoire, ça va nous faire plaisir. On va les regarder.

4195

Nous ne sommes pas les décideurs, mais nous pouvons émettre des avis, faire des recommandations, on peut essayer de faire un bout de chemin de notre côté pour voir, sensibiliser le décideur à différents intérêts que le milieu pourrait avoir, vous comprenez.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4200

On est conscient de ça, mais on n'est pas très fort sur ces objectifs-là que vous apportez pour apporter un papier qu'ils vont apporter. On aime mieux avoir quelque chose de concret directement en avant de nous autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

4205

Bien c'est ça. Là, la réponse de monsieur Gagnon est claire, pour l'instant, il dit, bon, il y a pas d'engagement clair mais, il dit, on est ouvert à discuter. Donc là, c'est la réponse que nous avons obtenue.

4210

Bien entendu, vous pouvez aller plus loin, nous pouvons faire éventuellement des avis et des recommandations.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4215

Monsieur le Président, on s'était entendu sur un organisme, dans le temps, où c'est que c'est qu'il y avait des personnes qui étaient mandatées pour faire le lien entre Hydro-Québec et le cheminement de la voie terrestre, pour être capable d'élaborer, pour faire quelque chose qui avait du bon sens, pour faire un aménagement.

4220

Et ça, vous avez ça dans vos papiers à l'heure actuelle, il y avait eu des réunions là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

4225 On peut demander le dépôt des comptes rendus.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4230 Aujourd'hui, on se retrouve avec ça, et vous avez rien du tout là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Beaudoin.

4235 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Ou encore, on peut demander si ce comité existe.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4240 Peut-être j'aimerais demander une précision à ce sujet-là, c'est peut-être un comité qui a existé il y a plusieurs années, donc il faudrait connaître les organismes impliqués outre Hydro-Québec, l'année où ça s'est produit et quels étaient les objectifs de ce comité.

4245 **PAR M. JEAN CASSIVY:**

Parce que, monsieur le Président, il y avait eu des rencontres un petit peu avant...

PAR LE PRÉSIDENT:

4250 En quelle année?

PAR M. JEAN CASSIVY:

4255 ... qu'il y ait eu ces grosses organisations-là, entre Havre-Saint-Pierre et Hydro-Québec, et que ça avait été élaboré, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4260 Parce qu'il y a eu une entente, il y a eu des négociations, il y a eu une entente. Là, on a eu un résumé de l'entente, la Commission, on va la regarder, je vous invite aussi à regarder le résumé de l'entente, voir qu'est-ce qui est prévu à l'intérieur de cette entente-là entre Havre-Saint-Pierre et Hydro-Québec. Il peut y avoir des éléments, là, de réponse.

4265 **PAR M. JEAN CASSIVY:**

Mais on devrait pas négliger, non plus, le point stratégique qu'Hydro-Québec doit développer aussi ce secteur-là. Et ça doit être rentré un petit peu dans, en tout cas, dans les papiers, là.

4270

Mais c'est pas seulement le secteur touristique, là. On parle du secteur que les gens du milieu, qui sont en arrière de nous autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

4275

Vous voulez dire chasse, pêche, accès aux camps.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4280 ... ils aiment aller voir le territoire qui vient de se développer et être capable d'aimer d'aller voir toute cette richesse-là qui est là, pour qu'on puisse dire un jour, bien Hydro-Québec nous a fait quelque chose de beau.

L'Hydro-Québec, vous avez une certaine responsabilité sociale envers le milieu...

4285

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourrez nous en parler dans un mémoire, monsieur Cassivy.

4290 **PAR M. JEAN CASSIVY:**

Monsieur le Président, quand on fait du développement dans un milieu, on a une certaine responsabilité sociale envers le milieu pour être capable d'arriver et de dire à nos concitoyens, on a fait quelque chose de beau et on va en être fier.

4295

Parce que l'Hydro-Québec, c'est une société d'État qui a une certaine matière pour être capable d'arriver à quelque chose de beau, pour donner à ses membres que ce soit de la bonne électricité et aussi des bonnes infrastructures pour qu'ils puissent être capables d'en être fiers de ce qu'ils font.

4300

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous sommes conscients de ça, monsieur Cassivy.

4305 **PAR M. JEAN CASSIVY:**

Je suis un ancien travailleur de l'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

4310 C'est pour ça!

PAR M. JEAN CASSIVY:

4315 Ah oui, j'ai encore ma carte de l'Hydro-Québec, et j'en suis fier d'avoir travaillé pour l'Hydro-Québec, parce que je sais que c'est une bonne, c'est une des meilleures sociétés d'État. Mais il faut qu'elle fasse les choses comme il faut, pour que les gens du milieu, être capables de dire, cette société-là, c'est une société gouvernementale qui est capable de dire à son monde, demain matin on a quelque chose en avant de nous autres.

4320 Monsieur le Président, pour terminer, je pourrais vous dire que pour être capable de mener une organisation comme vous avez là, pour être capable de fonctionner comme vous faites là, pour être capable de contrôler ça, vous êtes très bien coté.

PAR LE PRÉSIDENT:

4325 Merci.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4330 Et puis je pourrais tu poser une autre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

4335 Oui, étant donné que vous m'avez amadoué, vous pouvez en poser une autre!

PAR M. JEAN CASSIVY:

4340 Non, mais c'est parce que, j'aimerais que – je fais partie des personnes spéciales dans le milieu – c'est certain que nous autres, on a des bateaux de croisière qui sont dans le port, qui sont là, et puis à force de venir faire un tour dans la Commission, on n'a même pas pu les sortir de l'eau. Ça fait qu'on a dit, on va se tenir alentour d'Hydro-Québec et puis c'est un intervenant particulier dans notre milieu, qu'on est fier de voir qu'ils viennent et puis ils consultent le monde, c'est pas pire.

4345 Ça fait qu'on s'est toujours dit que c'est certain que ça va attirer beaucoup de richesse dans le milieu. On sait que la richesse qui va arriver va s'étendre un peu sur le territoire; la richesse de l'Hydro, ça va être aussi la richesse de tous les intervenants, tout ce qui va se bâtir autour de l'Hydro-Québec.

4350 Vous avez dit que vous avez particularisé un système qui allait s'occuper, c'est la MRC qui allait s'occuper de ça, bon. Ça fait que nous autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

4355 Vous faites allusion à quoi particulièrement? Vous avez mentionné la MRC et?

PAR M. JEAN CASSIVY:

4360 On a parlé de la MRC, oui, c'est ça, qu'eux autres allaient s'occuper pour que s'il arrive des contraintes ou qu'il arrive quelque chose, on manque d'hébergement ou ces affaires-là. J'ai jamais vu la MRC bâtir des hôtels, moi. Ça, ça me démange un petit peu dans mon système.

PAR LE PRÉSIDENT:

4365 Effectivement, soyez sans crainte, c'est une préoccupation qui a été bien exprimée jusqu'à maintenant; par un certain monsieur Cassivy, d'ailleurs.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4370 Tout ce qui va graviter autour de ça, que ce soit Hydro-Québec ou tous les contracteurs qui vont venir pour faire des aménagements ou faire n'importe quoi, bien, il va en arriver une dizaine là qui est pas affecté à Hydro-Québec mais qui va venir pour faire des aménagements dans le Havre ou ces affaires-là, mais il prend de l'hébergement, ce monde-là.

4375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un point sensible, effectivement.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4380 Et on a une industrie touristique qui est reliée directement à ça, là, directement, qui roule autour de, mettons, entre deux-trois cents (200-300) personnes par jour.

4385 Et quand vous autres vous arrivez, Hydro-Québec, là, bien vous avez presque tout pris la place, à l'heure actuelle, et puis il a fallu – si on avait eu amené trois-quatre (3-4) personnes de plus, il y en a qui auraient couché dehors.

4390 Ça fait que c'est très fragile, le système. On veut que l'Hydro-Québec s'installe, mais on veut pas enlever l'économie touristique au travers de ça, parce qu'on a un parc national qui est relié à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4395 Soyez rassuré, parce que nous-mêmes, en arrivant ici, en débarquant avec les personnes-ressources, on s'est aperçu que l'offre de logement était serrée, effectivement.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4400 Ça fait que pour être capable de combler à ça, je pense pas que la MRC va emporter le promoteur pour installer un hôtel ou de l'hébergement. C'est pas facile d'arriver et puis de tout compenser pour toutes ces choses-là. Ça peut arriver, à un bon moment donné, qu'on est bloqué dans le système.

4405 Ça fait que vous, monsieur le Président, qui contrôlez un petit peu le système au complet de toutes ces affaires-là, la solution sera pas facile, pour être capable de dire que cette industrie-là va marcher, puis qu'Hydro-Québec marche et puis tous les contracteurs qui sont alentour marchent aussi.

4410 Ça fait que les initiatives, vous avez donné ça à la MRC, mais c'est pas des contracteurs, ça, c'est pas des bâtisseurs d'hôtel, c'est pas du monde qui met des édifices en marche, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4415 Nous sommes conscients de ça, soyez rassuré.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4420 Ça fait qu'on arrive, disons, demain matin on arrive, on arrive sur le terrain, là. Vous autres, vous arrivez sur le terrain et puis les contracteurs arrivent sur le terrain, et puis vous avez vos lignes de transmission, vous avez toutes vos affaires à faire, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4425 On va essayer d'analyser attentivement tous ces points-là.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4430 Ça fait que je pense qu'il faudrait qu'on mette un réseau de quelque chose pour être capable de compenser pour ces choses-là. Mais on a six (6) mois devant nous autres, un an, pour être capable de composer avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les délais sont courts.

4435 Alors je vous remercie pour votre participation.

PAR M. JEAN CASSIVY:

4440 C'est moi qui vous remercie, puis ça me fait plaisir de vous voir, que vous avez venu faire un petit tour par chez nous. Et en passant, c'est économiquement bon, parce que vous laissez de l'argent dans le territoire, à l'heure actuelle, ça fait que c'est déjà commencé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4445 C'est noté. Alors je vous remercie.

PAR M. JEAN CASSIVY:

Merci beaucoup.

4450

CARL BÉLANGER

4455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais maintenant inviter monsieur Carl Bélanger, qui est notre dernier participant.

PAR M. CARL BÉLANGER:

4460

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4465

Bonsoir.

PAR M. CARL BÉLANGER:

4470 Je tiens à remercier monsieur Denis McCready, il a déjà posé le gros de ma question, je veux avoir juste quelques petites précisions.

Concernant les déchets, au Havre-Saint-Pierre, le dépotoir, il ferme théoriquement demain, le nouveau dépotoir réglementaire est supposé ouvrir début novembre.

4475

J'aimerais ça que le recyclage soit en place, je voudrais pas que l'Hydro-Québec remplisse le nouveau dépotoir qui va coûter un certain montant aux contribuables, et puis qu'on soit pris pour en créer un autre après.

4480 Ça fait que je veux savoir si c'est vraiment prévu qu'il y ait du recyclage, et pas seulement pour les pneus de dimensions régulières, mais les pneus qui sont plus gros, qu'il y a pas de système prévu pour ça.

Et la revalorisation du bois, aussi. C'est sûr qu'il va y en avoir, il y a sûrement moyen de faire d'autre chose avec ça.

4485 Et puis le compostage du chantier, aussi, là. Qu'est-ce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

4490 Effectivement, on pourrait revenir sur ce point-là.

Par exemple, hier ou avant-hier, il était question qu'Hydro-Québec dépose prochainement, ce qu'on a expliqué, son plan d'action de développement durable, c'est une exigence pour tous les organismes du gouvernement du Québec, y compris le Bureau d'audiences, nous on a déposé notre plan, je veux pas dire on l'a déposé avant Hydro-Québec, nous on est un petit organisme, mais on considérait que c'était important, en tout cas on l'a finalisé, il est maintenant approuvé.

4500 Bien entendu, on peut pas se comparer avec Hydro-Québec en termes de complexité, mais dans l'optique où Hydro-Québec devra avoir un plan d'action, donc il y a le mot "action", des mesures concrètes doivent être proposées par ce plan, et ce plan doit être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et doit être approuvé techniquement par le ministère dans ses grandes orientations.

4505 Alors monsieur Gagnon, tout à l'heure vous avez mentionné la question des déchets, mais je relancerais le ministère du Développement durable. Dans l'examen des plans d'action, la question de la collecte, on pourrait dire la collecte multimatières ou collecte sélective au sein des organisations, à votre connaissance, est-ce que c'est un point primordial pour les plans d'action.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

4510 Il faut rappeler que pour le moment, les plans d'action qui sont attendus pour le 31 mars 2009 concernent essentiellement les ministères et organismes, ainsi que certaines grandes sociétés. Les municipalités, les MRC et tout ça, ça vient dans une deuxième vague, et c'est plutôt à ce niveau-là qu'on gère des déchets.

4515 Mais pour une grande société d'État comme Hydro-Québec qui a à développer des politiques ou des façons de faire en matière de gestion de matières résiduelles, oui, ça va être examiné. Je vous dirais pas que c'est examiné en priorité, par contre.

4520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

4525 **PAR M. CARL BÉLANGER:**

Concernant les matières dangereuses, on n'en a pas parlé tantôt, mais ça va être géré, ça aussi, j'imagine, conformément, sans faire un autre trou ailleurs dans la région.

4530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourrait envoyer la question du côté du ministère, étant donné que la réglementation sur la gestion des matières dangereuses relève de ce ministère.

Madame Paul.

4535

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui monsieur le Président, je vais laisser monsieur Bouliane présenter qu'est-ce que c'est notre réglementation ici dans la région par rapport aux matières dangereuses.

4540

PAR M. SYLVAIN BOULIANE:

Oui, je tiens à rassurer monsieur. Au niveau des matières dangereuses, ici au Havre-Saint-Pierre, c'est sûr qu'il y a un site de traitement de sols contaminés, parce qu'en bonne partie, les problématiques associées à des chantiers ou à des activités chez les contracteurs sont souvent causées par des huiles, des huiles usées, des bris hydrauliques de la machinerie, des trucs comme ça, et puis ça contamine les sols.

4545

Ici il y a un centre de traitement, donc les sols pourront toujours aller à ce centre de traitement s'il y a de la disponibilité au niveau de la place. Sinon, il y a toujours possibilité de les envoyer à Sept-Îles ou à Baie-Comeau.

4550

C'est sûr que nous autres, on priorise le moins de distance possible, évidemment, pour éviter deux-trois cents (200-300) camions qui sortiraient de la région et puis qui créeraient des gaz à effet de serre, ce qu'on évite aussi. Ça fait qu'à ce niveau-là, c'est ça.

4555

Après ça, nous, on traite beaucoup, on regarde beaucoup, au MDDEP, les matières dangereuses résiduelles, tandis qu'au niveau des matières dangereuses, la majorité des matières dangereuses neuves sont pas traitées par notre ministère. À ce moment-là, c'est soit la Régie du bâtiment, quand c'est des équipements fixes, ou d'autres ministères, là, pour les produits chimiques et puis les choses comme ça.

4560

PAR LE PRÉSIDENT:

4565 Parce qu'effectivement, pour la santé et sécurité, c'est d'autres réglementations; pour les produits pétroliers, c'est une réglementation qui relève du ministère des Ressources naturelles, donc il y a différentes réglementations qui s'appliquent.

4570 Bon, on peut s'attendre à ce que les volumes principaux de ce qu'on pourrait appeler matières dangereuses, que ce soit des carburants, ce serait les principaux volumes qui seraient sur place, donc ce serait sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

4575 Monsieur Gingras, vous rappelez-vous le titre exact de la loi qui gère les produits pétroliers.

PAR M. CARL BÉLANGER:

4580 Ça peut être les batteries d'automobile, aussi, l'acide des batteries d'automobile.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour les batteries d'automobile, c'est une autre problématique.

4585 **PAR M. SYLVAIN BOULIANE:**

Oui, il y a des points de chute au niveau des batteries d'automobile aussi, normalement. Ici, dans la municipalité, je suis pas au courant, peut-être qu'au niveau des dirigeants – mais normalement les garages, je sais qu'à Sept-Îles, il y a des points de chute, comme au Canadian Tire, des endroits comme ça, qui récupèrent les batteries. C'est sûr qu'au niveau de la Minganie, il doit y avoir le même genre de service, là.

4595 Et puis il faut pas oublier qu'au niveau d'Hydro-Québec, les contracteurs vont être installés dans la région, donc ils ont déjà des points de chute pour leurs vieilles batteries, là. Ça va être des contracteurs de la région, soit de Sept-Îles ou ailleurs.

4600 À part de ça, monsieur a mentionné, au niveau du recyclage, c'est sûr que la MRC est en train de monter, là, son plan de recyclage ici, là, c'est sûr qu'on est en milieu éloigné, c'est un petit peu plus compliqué, mais il y a une bonne volonté, ça fait qu'Hydro-Québec pourrait se joindre à ça.

4605 Pour les inquiétudes de monsieur au niveau de la tranchée, là, la nouvelle tranchée de la MRC, elle va être dans le coin, si je me trompe pas, de Longue-Pointe-de-Mingan, donc un peu loin des activités d'Hydro-Québec, au niveau du voyageant aussi, là, à un moment donné il faut éviter ça.

4610 Ça fait que c'est sûr que nous autres on va peut-être, en tout cas on va regarder ça selon ce qu'Hydro-Québec va nous soumettre, là, au niveau régional, on va regarder à ouvrir peut-être un autre site en tranchées, peut-être un compromis entre les deux (2) camps ou quelque chose qui aurait du bon sens au niveau du voyageement des déchets, et puis en même temps, pour pas encombrer non plus le nouveau site, là.

4615 Parce que je sais que les municipalités sont assez sensibles à ça, parce que les sites se remplissent relativement vite, là. Mais malgré que quand il y a un plan de recyclage qui est instauré, on voit une grande diminution.

Ça fait qu'on n'est pas différent, là, des autres petites sous-régions, sur la Côte-Nord, ils sont en train de mettre en place une structure qui va éviter les problématiques que monsieur a soulevées, là.

4620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Bélanger.

4625

PAR M. CARL BÉLANGER:

Juste concernant les batteries d'automobile, ici les garages les prennent moyennant des frais, je crois que c'est de dix dollars (10 \$) et puis sinon, c'est au dépotoir que ça va.

4630

PAR M. SYLVAIN BOULIANE:

4635 Oui, mais sauf qu'il faut comprendre que les contracteurs ont de la machinerie souvent relativement neuve, surtout quand il y a un gros chantier comme ça qui arrive, et puis par la suite, la machinerie s'en va vers Sept-Îles ou Baie-Comeau, là.

4640 Je pense pas, en tout cas, ça resterait à voir, là, mais s'il y a une problématique au niveau des rebuts de vieilles machineries puis tout ça, bien, c'est sûr qu'on regardera ces aspects-là. Mais moi, je pense plutôt que les contracteurs vont être enclins à ramener la machinerie au lieu d'origine, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4645 Monsieur Gagnon, ça fait longtemps que je l'ai vue, mais il y avait la fameuse politique de l'environnement d'Hydro-Québec, est-ce que ça couvrirait des exigences que vous allez imposer à des entrepreneurs pour la gestion de leurs déchets ou matières dangereuses. Là, ça fait vraiment longtemps que je l'ai vue, je sais pas si ça a changé.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4650

Oui. Dans les contrats qu'Hydro-Québec octroie aux entrepreneurs et de par ses pratiques mêmes, Hydro-Québec, sur nos chantiers, on a des sites particuliers pour l'entreposage et la gestion des déchets résiduels et dangereux, et on met aussi des clauses particulières dans les contrats, qui exigent que les entrepreneurs prennent soin de l'environnement et gèrent les produits résiduels ou les produits dangereux en respectant la réglementation en vigueur.

4655

Hydro-Québec a des équipes sur place, là, de surveillance environnementale, pour s'assurer que les entrepreneurs respectent toute la réglementation sur les chantiers.

4660

PAR M. SYLVAIN BOULIANE:

Je pourrais rajouter qu'également, nous, on a des gens au contrôle, là, qui visitent les chantiers et puis qui s'assurent que les conteneurs sont étanches, que tout est selon la réglementation pour les matières résiduelles, là.

4665

Et puis lorsqu'il y a des choses qui fonctionnent pas, on sensibilise Hydro-Québec au fait que ses contracteurs contreviennent, et puis le contracteur aussi.

4670

Et puis normalement, pour avoir vécu d'autres chantiers comme celui du lac Bloom, là, qui est présentement en opération, on a une belle coopération de tout le monde, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4675

Monsieur Bélanger.

PAR M. CARL BÉLANGER:

Un dernier point. Vous avez parlé tantôt des eaux usées, que vous envoyez ça dans les tourbières.

4680

Est-ce qu'il y a une toxicité future dans les tourbières, je parle aux coliformes fécaux ou autres, et puis sur les autres surfaces, puis dans la végétation après.

4685

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

4690 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Quand on fait ce genre d'aménagement là, on prend bien soin de choisir une tourbière qui n'est pas reliée au réseau hydrographique, donc on l'isole du réseau hydrographique par des canaux de drainage qui maintiennent les eaux de lixiviation à l'intérieur de la tourbière.

4695

Donc comme on parle de déchets humains, donc ça se dégrade très rapidement dans l'environnement et la tourbière devient plus productive, et on assiste à un changement dans la végétation de la tourbière. C'est un peu un compostage naturel.

4700 **PAR M. CARL BÉLANGER:**

Mangeriez-vous les petits fruits de là?

4705 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui.

PAR M. CARL BÉLANGER:

4710 En tout cas, j'aimerais ça voir la collaboration entre Hydro-Québec et la MRC pour le recyclage, ça pourrait faire avancer plus rapidement le projet, ce serait bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

4715

C'est noté.

C'est une préoccupation effectivement que nous avons eue tout à l'heure dans les discussions, alors c'est un sujet que vous pouvez nous adresser dans un mémoire, la Commission va regarder ces aspects-là pour voir qu'est-ce qui peut être fait, qu'est-ce qui serait envisageable, sous forme de recommandations entre autres.

4720

PAR M. CARL BÉLANGER:

Merci, monsieur Germain.

4725

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça me fait plaisir.

4730

MOT DE LA FIN

4735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Bélanger était notre dernier participant, nous allons donc mettre fin dans quelques instants à la première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine.

4740

Tout d'abord, je vais quand même faire un petit rappel. Tout à l'heure, je l'ai fait un peu plus tôt, pour que le maximum de personnes entendent au sujet des mémoires, alors c'est important, je vous invite, si vous désirez présenter un mémoire, à le signifier à notre coordonnatrice de la Commission, madame Gélinas à l'arrière, au plus tard le 14 novembre, pour nous permettre de planifier des audiences, des séances.

4745

Il est important, lorsqu'on soumet les mémoires, parce qu'il y a trois (3) options, un mémoire écrit, vous pouvez demander de le présenter, vous pouvez le déposer sans le présenter, vous êtes pas obligés de venir le soutenir devant la Commission, vous pouvez aussi demander de faire une intervention uniquement verbale, c'est-à-dire sans mémoire écrit.

4750

Par contre, pour les mémoires qui nous sont soumis, c'est très important que vous nous donniez vos coordonnées complètes, il est très très important; si nous recevons des mémoires anonymes, c'est évident que nous ne les déposerons pas. Donc il faut absolument avoir les coordonnées complètes des personnes, c'est-à-dire adresse et numéro de téléphone pour vous rejoindre.

4755

Vous pouvez aussi, je vous rappelle que l'ensemble des documents, les présentations d'Hydro-Québec ou, dans ce cas-ci je crois qu'il n'y a eu aucune présentation des personnes-ressources, mais les présentations, les documents qui ont été annoncés ici pendant l'audience seront déposés dans tous les centres de consultation du BAPE ainsi que sur le site Internet de la Commission dans les prochains jours.

4760

Bien entendu, pendant que nous sommes ici, dans certains cas, nous avons des DVD, des CD où par exemple le promoteur doit nous faire des copies qu'il va nous remettre lorsque nous allons être de retour à Québec la semaine prochaine, c'est-à-dire nous allons déposer ces documents le plus tôt possible dans les centres et sur notre site Internet.

4765

Tout ce qui a été dit en audience a été pris en sténotypie, comme vous avez pu remarquer, nous soulignons aussi la contribution de notre sténotypiste qui a fait preuve de beaucoup de patience, alors qui continuellement tapait sur sa machine les propos que nous avons tous tenus.

4770

Ces transcriptions vont également être déposées dans les sites de consultation ainsi que sur le site Internet de la Commission environ, je crois que c'est lundi prochain, une semaine

4775

après la fin de l'audience, parce que madame Béliveau doit les transcrire sur papier, alors nous lui laissons quelques jours pour le faire, et elle a toujours fait preuve de diligence par le passé. Alors aussitôt que nous les aurons, ça peut arriver que les premières séances sont prêtes avant, à mesure que nous aurons les documents, nous allons les déposer.

4780

Alors c'est important, on essaie de s'assurer que l'information est disponible à tous le plus rapidement possible parce que cette information peut aider à soutenir les mémoires et les positions des participants.

4785

Je tiens aussi à souligner que nous apprécions la participation de tout le monde, en premier lieu celle du public ici notamment parce que l'ensemble des gens ici venaient, dans le cas du public, souvent bénévolement, disons passer de longues heures à nous écouter, c'est très apprécié parce que le Bureau d'audiences publiques fonctionne en fonction de la participation publique bien entendu, et c'est un élément essentiel, c'est la raison d'être du bureau, que le public soit aux séances.

4790

Bien entendu, nous apprécions également la participation des personnes-ressources qui contribuent, par leur champ d'expertise, à l'enrichissement de l'information et des connaissances sur un dossier, sur un milieu, alors je remercie toutes les personnes-ressources.

4795

Également, je remercie le promoteur et les gens qui ont supporté le porte-parole, monsieur Gagnon, c'est très apprécié. L'important, c'est d'avoir des réponses le plus rapidement possible.

4800

Souvent, c'est difficile de prévoir quelle question va arriver, alors les gens doivent faire preuve de diligence, d'imagination, donc c'est normal, des fois les gens vont chercher un petit peu, il faut comprendre ça. Alors je souligne la contribution des personnes d'Hydro-Québec à répondre et leur empressement à répondre aux questions de la Commission et du public. Alors je vous remercie.

4805

Également, je veux souligner également aussi les gens de Havre-Saint-Pierre proprement dits pour leur accueil, nous avons été très bien accueillis par les gens, partout où nous sommes allés, alors c'est également apprécié par l'ensemble du personnel du BAPE.

4810

Bien entendu, aussi j'en profite pour remercier les gens qui supportent la Commission, les trois (3) commissaires, alors ça nous permet toujours de bien paraître, de mieux paraître, nous avons des écrans de télévision, des fois on a fait un petit oubli, on nous dit, oh telle chose a été oubliée, alors je veux remercier aussi notre personnel pour le soutien qu'ils nous ont donné tout le long de l'audience.

4815

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4820 Monsieur Germain, si vous permettez, avant que vous clôturiez, j'aimerais remercier, là, au nom de l'équipe d'Hydro-Québec qui se présente, on aimerait remercier la municipalité de Havre-Saint-Pierre de l'accueil chaleureux, le très bon accueil qu'on a eu durant toute la semaine, depuis qu'on est arrivé dimanche.

4825 Et puis on aimerait aussi rappeler que pendant l'absence de l'équipe de projet, d'ici à ce qu'on revienne en décembre, si les gens ont des préoccupations ou des questions concernant le projet, ils peuvent toujours contacter l'équipe de relations avec le milieu d'Hydro-Québec, en particulier madame Sandra Chiasson. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4830 Très bien. Alors je déclare la première partie de l'audience publique terminée et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Et merci.

4835 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4840 FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle.

4845